



Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable



Plan d'action national MCPD



PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES EN TUNISIE | 2016

PLAN D'ACTION DÉCENNAL **TOURISME 2016 – 2025**



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'environnement



switchmed



Le programme SwitchMed
est financé par
l'Union européenne



**Le programme SwitchMed est financé
par l'Union européenne**

Financé par l'UE, SwitchMed bénéficie d'une coordination collaborative de l'UE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) et de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/DTIE). Pour en savoir plus sur le réseau d'action de SwitchMed, veuillez écrire à l'adresse suivante btuncer@scprac.org



**Regional Activity Centre
for Sustainable Consumption
and Production**

© **Ministère l'Environnement et du Développement Durable, 2016**

A condition d'en mentionner la source, la présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale quelle qu'elle soit est interdite sans l'autorisation préalable écrite du Ministère l'Environnement et du Développement Durable.

Avertissement

Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.

PRÉFACE

La Consommation et la Production Durables (CPD) est une approche holistique qui vise à mieux ajuster la société et l'économie aux objectifs du développement durable. La CPD se définit alors comme étant: «la production et l'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de la vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et la production des déchets et l'émission des produits polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas compromettre les besoins des générations futures».

L'objectif principal de la CPD est de dissocier la croissance économique et la dégradation de l'environnement. La CPD vise à faire plus de production avec une qualité meilleure mais avec moins de consommation des ressources naturelles et moins de déchets afin de réduire les impacts environnementaux tout en garantissant l'amélioration de la qualité de la vie pour tous.

Plusieurs projets régionaux ont été initiés afin de promouvoir les modes de consommation et de production durables, comme par exemple le **Programme SWITCH-Med**.

Ce programme est une initiative régionale visant à faciliter la transition vers la Consommation et la Production Durables dans les pays de la Région du Sud de la Méditerranée. Il renforcera l'émergence de l'entrepreneuriat vert, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, les activités de démonstration et le réseautage. Ainsi, l'initiative SWITCH-Med comprend trois composantes: une composante politique, une composante de démonstration et une composante de mise en réseau.

La nouvelle constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a clairement stipulé dans son article 12 que «l'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, au développement durable, à l'équilibre entre les régions et à l'exploitation rationnelle des richesses nationales». C'est dans cette

dynamique et sur la base des résultats de la stratégie nationale de développement durable, que le Ministère de l'environnement et du développement durable a jugé utile d'adhérer activement au programme SWITCH-Med et notamment sa composante politique qui consiste à faire un état des lieux sur les MPCDs en Tunisie et de Développer un plan d'action pour chacun des deux secteurs considérés comme prioritaires (vue leurs impacts socio-économique) à savoir **le tourisme et l'agro-alimentaire pour la période décennal (2016 – 2025) avec une contribution financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE.**

Le plan d'action qui a été élaboré avec une large concertation de tous les intervenants en Tunisie comporte un volet «**études**» qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes, un volet «**assistance technique**» destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles, un volet «**formation**» qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités de tous les acteurs clés, et bien évidemment un volet «**communication et sensibilisation**» afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent.

■ La vision des MPCDs dans **l'agroalimentaire** proposée consiste à **Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie des produits et des services, et ce à travers les actions suivantes:**

- Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)
- Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir faire local
- Assurer la viabilité de l'activité agricole.

PRÉFACE (suite)

■ La vision des MPCDs dans le secteur **du tourisme** a été formulée comme suit: **Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie, et ce à travers les actions suivantes:**

- Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives
- Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation
- Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale
- Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétale
- Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et bio
- Prendre en compte le risque de submersion et d'érosion côtière.

Ce plan d'action national a été une réponse à la nécessité d'insérer les actions quotidiennes dans la durabilité. Il s'agit de susciter une prise de conscience de toutes les entités nationales par rapport aux impacts de leurs comportements sur le bien-être des générations présentes et futures. **Il pourra être une porte d'entrée pour la transition vers l'économie verte** avec une participation active du secteur privé locale ou internationale dans le cadre d'un Programme ambitieux de **Partenariat Public Privé en Tunisie**. En effet ce travail n'est pas figé et devrait être réalisé d'une manière périodique en fonction des priorités nationales et des opportunités qui s'offrent à l'échelle internationale.

A la fin, je saisi l'occasion pour remercier, les experts tunisiens qui ont élaborés ce plan d'action , ainsi que toutes les personnes qui ont appuyé l'élaboration de ce document stratégique et particulièrement le point focal nationale du Programme SWITCH-Med Mr Nabil HAMDI et le comité nationale de pilotage et à nos partenaires de l'UNEP pour leur soutien à l'expertise nationale afin de mener à bien cette **composante politique du programme SWITCH-Med en Tunisie**.

Nejib Derouiche

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé avec l'appui avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le cadre du Programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.



Les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport:

Ministère des Finances

Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche

Ministère de l'Industrie

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Ministère de l'Energie et des Mines

Ministère de l'Education

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique

Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi

CITET Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

DGAB Direction Générale de l'Agriculture Biologique

DHMPE Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement

INC Institut National de la Consommation

MARH Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et toutes ses OST (Organismes Sous –Tutelle)

MS Ministère de la Santé

ODC Organisation tunisienne de la Défense du Consommateur

PNUD Programme des Nations Unies pour l'Environnement

UTICA Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

INS Institut National de la Statistique

STEG Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz

SONEDE Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux

CONECT Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie

UTAP Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Supervision et Coordination

Luc Reuter, Coordinateur SwitchMed, PNUE-DTIE

Suport

Le PNUE aimerait aussi remercier:

Arab Hoballah Chef de service, Modes de Vie, Villes et Industries durables PNUE-DTIE

Elisa Tonda Chef d'Unité, Industries Responsables et Chaîne de Valeur

Charles Arden-Clarke Chef Secrétariat du 10YFP



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement

A propos de SwitchMed

Le programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne (UE) est mis en œuvre conjointement par les pays (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) et les partenaires institutionnels Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP-RAC). SwitchMed est divisé en trois volets interdépendants adressant les différentes étapes du processus de transition vers des modes de consommation et production durables (MCPD) – ODD 12:

- (i) Une composante politique, construite autour de la Convention de Barcelone (pour la protection de la mer Méditerranée et les régions côtières) et les plans d'action nationaux MCPD;
- (ii) Des activités de démonstration liées à la composante politique et au secteur privé;
- (iii) Une composante de réseautage pour permettre l'échange, l'apprentissage commun et le partage de bonnes pratiques et leçons apprises;

PNUE-DTIE coordonne la composante politique nationale qui vise à renforcer l'économie circulaire dans le cadre de la gouvernance méditerranéenne et l'intégration des MCPD dans les politiques nationales. Dans le cadre de la composante politique nationale les Gouvernements développent des Plans d'Actions Nationales sur les Modes de Consommation et de Production Durables (PAN-MCPD).

La méthodologie de mise en œuvre utilisée dans la composante politique nationale de SwitchMed a été adaptée aux besoins et demandes spécifiques de chaque pays. Pour assurer une cohérence entre les activités nationales en cours d'élaboration et déjà en place, les activités au niveau des pays se basent sur les travaux et projets déjà existants (économie verte, états des lieux MCPD et DD, projets MCPD, etc).

Dans ce processus, le PNUE travaille avec des consultants nationaux dans les pays pour permettre un transfert de connaissances et un renforcement de capacités nationales. La méthodologie PAN-MCPD permet d'assurer qu'un groupe important et diversifié de parties prenantes soit impliqué dans le processus national (gouvernement, société civile, secteur privé, médias, universités, partenaires bilatéraux et multilatéraux, les équipes de pays des Nations-Unies, etc.). Par ailleurs des collaborations avec des entités onusiennes et d'autres partenaires bilatéraux ont été établies au niveau des pays.

Principaux objectifs:

- Promouvoir des modes de consommation et de production durables socialement inclusifs et qui préservent l'environnement;
- L'Intégration du capital naturel et de l'environnement dans le cœur de métier des entreprises méditerranéennes;
- Création d'une masse critique de citoyens pour les MCPD;

Le développement de huit PAN-MCPD démontre que:

- (i) Les processus politiques nationaux doivent être appropriés et coordonnés par les pays eux-mêmes pour en assurer un succès viable;
- (ii) La participation d'un groupe diversifié de parties prenantes nationales dès le début du processus de planification est cruciale;
- (iii) Des liens forts et synergies doivent être mis en place avec des projets et des initiatives déjà existantes et la collaboration avec d'autres partenaires doit être encouragée et favorisée.

Chaque pays a choisi de suivre sa propre voie pour développer son plan d'action et cette série de publications montre clairement la diversité des processus et des projets. Dans certains pays les PAN-MCPD sont basés sur des évaluations/états des lieux nationaux MCPD, tandis que dans d'autres les partenaires nationaux ont décidé de se baser sur des données et des expertises MCPD nationales déjà existantes.

TABLE DES MATIÈRES

0	Préambule et Synthèse	3
1	Méthodologie	6
2	Rappel de l'état des lieux	8
2.1	Analyse SWOT	8
2.2	Contraintes	10
3	Enjeux des MPCD dans le secteur	11
3.1	MPCD et économie verte	11
3.2	MPCD et changement climatique	11
3.3	MPCD et lutte contre la pauvreté	12
3.4	MPCD et biodiversité	12
3.5	MPCD et stratégie sectorielle nationale	13
3.6	Orientations internationales : le 10YFP pour le tourisme	14
4	Vision et Axes stratégiques	15
5	Plan d'action décennal	17
5.1	Principes directeurs de la démarche suivie	17
5.2	Axe stratégique 1 : Assurer la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation au changement climatique	19
5.3	Axe stratégique 2 : Développer le tourisme culturel et naturel	29
5.4	Axe stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions	37
6	Dispositif de Gouvernance	42
6.1	Schéma de gouvernance.....	42
6.2	Actions prioritaires à mettre en place	44
7	Récapitulatif des coûts	46

Acronymes

10YFP	10Year Framework of Programmes	INP	Institut National du Patrimoine
AFD	Agence Française de Développement	INS	Institut National de la Statistique
AFT	Agence Foncière Touristique	ISET	Institut Supérieur des Études Technologiques
AMVPPC	Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel	MARH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
ANDDCVS	Association Nationale du Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage	mDT	Millier de Dinars Tunisiens
ANGED	Agence Nationale pour la Gestion des Déchets	MDT	Millions de Dinars Tunisiens
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie	MEHAT	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
ANPE	Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement	MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
AOC	Appellation à Origine Contrôlée	MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
APAL	Agence pour la Protection et l'Aménagement du Littoral	MPCD	Mode de Production et de Consommation Durables
AT	Assistance Technique	MICE	Meetings, Incentives, Conferences and Exhibitions
BAD	Banque Africaine de Développement	NT	Norme Tunisienne
BFPME	Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises	ONAGRI	Observatoire National de l'Agriculture
DG	Direction Générale	ONAS	Office National de l'Assainissement
CES	Chauffe-Eau Solaire	ONG	Organisations Non Gouvernementales
CITET	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis	ONTH	Office National du Thermalisme et de l'Hydrothérapie
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable	ONTT	Office National du Tourisme Tunisien
CRDA	Commissariat Régionaux de Développement Agricole	OTEDD	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
CSP	Concentrated Solar Power	PA	Plan d'Action
DD	Développement Durable	PCD	Production et Consommation Durable
DG	Direction Générale	PME	Petites et Moyennes Entreprises
DG	Direction Générale	PMNH	Programme de Mise à Niveau Hôtelière
DGAB	Direction Générale de l'Agriculture Biologique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DGDD	Direction Générale du Développement Durable	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie	PPP	Partenariat Public Privé
DGI	Direction Générale de l'Industrie	REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole	RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
DGQ	Direction Générale de la Qualité	SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
DPM	Domaine Public Marin	SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
EE	Efficacité Énergétique	SNEV	Stratégie Nationale pour l'Économie Verte
EIE	Étude d'Impact Environnemental	SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
ER	Énergies Renouvelables	STEG	Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz
EUT	Eaux Usées Traitées	STEP	Station d'Épuration
EV	Économie Verte	SWOT	Strengths–Weaknesses–Opportunities–Threats
FTAV	Fédération Tunisienne des Agences de Voyages	TO	Tour Opérateur
FTH	Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie	UE	Union Européenne
FTRT	Fédération Tunisienne des Restaurants Touristiques	UGP	Unité de Gestion de Projet
GDA	Groupement de Développement Agricole		
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande)		
IHET	Institut des Hautes Études Touristiques		
INNORPI	Institut National de la Normalisation et la Propriété Intellectuelle		

0 PREAMBULE ET SYNTHÈSE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a lancé une étude sur les activités nationales pour la promotion des Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD) dans le cadre du Programme SWITCH-Med.

Cette étude a été confiée au bureau ACC et se déroule en deux phases.

La première phase a pour principal objectif d'offrir un état des lieux des MPCD en Tunisie. Elle a déjà fait l'objet d'un premier atelier de deux jours et d'un rapport.

La deuxième phase consiste à proposer une stratégie et un plan d'action pour deux secteurs choisis à savoir **le tourisme** et **l'agroalimentaire** pour la période décennale 2016-2025.

Deux documents préliminaires pour la stratégie et le plan d'action décennal (un document pour chacun des deux secteurs) ont été élaborés par le bureau ACC. Ils ont été présentés aux différentes parties prenantes lors d'un atelier de deux jours en décembre 2015.

Cet atelier a permis de mettre en place une nouvelle version de la stratégie et plan d'action pour chacun des deux secteurs. Deux rapports séparés ont été élaborés pour présenter les deux plans d'action.

Le présent rapport propose une vision globale des Modes de Production et de Consommation durables dans le tourisme et un plan d'action décennal dans ce sens en tenant compte des travaux qui ont été réalisés lors des ateliers par les groupes de travail.

Le premier chapitre présente la méthodologie suivie pour la mise en place de la stratégie et plan d'action. Cette méthodologie s'est basée sur une approche participative à travers des entretiens et des ateliers de travail qui ont permis de collecter les opinions et propositions des différents acteurs institutionnels, privés et associatifs. Elle a aussi tenu compte des différentes stratégies et études réalisées dans le domaine de l'étude.

Le deuxième chapitre rappelle l'analyse SWOT des MPCD dans le secteur et les contraintes pour le développement. Parmi les principales problématiques identifiées figure la pression sur l'environnement et les ressources ainsi que la prédominance du tourisme balnéaire à forte saisonnalité, bas prix et faible impact sur le développement régional.

Les principales contraintes se rapportent à la faiblesse du cadre juridique, à l'accès insuffisant au financement, aux problèmes fonciers et au contexte économique et sécuritaire actuel.

Le troisième chapitre identifie les principaux enjeux des MPCD en relation avec les stratégies et orientations de la Tunisie. La présente stratégie doit s'intégrer dans les stratégies nationales existantes pour le développement de l'économie verte, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la pauvreté et la préservation de la biodiversité, ainsi que dans la stratégie sectorielle du Tourisme. Elle doit être en harmonie avec la vision, les objectifs et l'approche générale des 10YFP et autres orientations internationales telles que les ODD.

Partant de là, une vision et des axes stratégiques ont été proposés pour la promotion des MPCD dans le secteur du tourisme. Cette vision a été formulée comme suit :

Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources non-durables, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie.

Cette vision est traduite par 3 axes stratégiques, à savoir :

- Axe stratégique 1 : Assurer la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation au changement climatique
- Axe stratégique 2 : Développer le tourisme naturel et culturel
- Axe Stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions

Chacun de ces axes est décliné en objectifs opérationnels puis en un plan d'action présenté au chapitre cinq. La confection de ce plan s'est basée sur des principes directeurs énoncés au préalable, qui visent l'implication forte des parties prenantes, la prise en compte de la chaîne de valeur du tourisme, le renforcement du rôle des régions, la cohérence avec le programme MPCD pour l'agroalimentaire élaboré dans le cadre de la même étude, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs et leur prise de conscience des enjeux.

Les actions sont ensuite présentées par objectif opérationnel. Pour chaque action, le rapport présente le justificatif, le descriptif, le responsable et les parties prenantes, l'échéance, le coût estimatif et les sources possibles de financement.

Ces actions comportent (i) un volet « études » qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes, par exemple l'étude de faisabilité pour la création d'un fonds pour le soutien aux projets d'écotourisme, ou l'actualisation de certaines études clés déjà réalisées, (ii) un volet « assistance technique » destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles, par exemple l'assistance techniques pour les différents intervenants pour la réalisation de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau et la gestion durable des déchets, ou bien pour la certification environnementale ou sociale, (iii) une formation qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités des acteurs, nous citons par exemple la mise en place de programmes de formation dans le domaine de la gestion durable des ressources ou dans l'écotourisme, et enfin (iv) un dernier volet « communication et sensibilisation » : ce dernier point étant là aussi très important dans le contexte des MPCD afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent. Cette communication peut cibler les touristes pour faire connaître l'offre tunisienne de tourisme naturel et culturel, ou pour les sensibiliser dans le thème de l'économie des ressources, comme elle peut s'adresser aux autres acteurs (secteur privé, population locale, acteurs institutionnels)

Le sixième chapitre traite du dispositif de gouvernance qui se base sur le schéma élaboré pour la stratégie de l'économie verte. En effet, le volet MPCD fait partie du concept de l'Économie Verte et peut être traité par les mêmes structures de gouvernance. Il ne faut donc pas prévoir des structures séparées pour les deux plans d'actions pour ne pas créer une redondance et un double-emploi.

Le dispositif est composé de :

- Un organe de pilotage et de prise de décisions : comité de pilotage réunissant les différents acteurs
- Un coordinateur national MPCD : au sein de la DGDD, doté d'un appui sous forme d'assistance technique
- Une unité de gestion de projet au sein du Ministère du Tourisme
- Des groupes thématiques pour traiter des sujets ponctuels

- Une structure de veille

À terme, ce dispositif devra s'intégrer dans le cadre du dispositif global de gouvernance de l'économie verte. Cela signifie que l'organe de pilotage pourra être fusionné avec ce qui a été nommé « Conseil supérieur du DD » et le coordinateur national pourra également être le Responsable National EV.

Par ailleurs, des actions prioritaires à mettre en place ont été identifiées, à savoir :

- La réactivation de la CNDD ou un organe équivalent
- La validation la stratégie et le plan d'action à un niveau assez élevé
- L'organisation d'une réunion entre les partenaires techniques et financiers pour se prononcer sur les modalités de financement des actions

Le coût de celles-ci a été présenté au septième chapitre et s'élève à 26.67 MDT sur 10 ans soit un investissement moyen d'environ 2.67 MDT/an. À cela il faut ajouter un budget de 3 MDT pour la gouvernance.

Le Ministère du Tourisme supporte la plus grande partie des coûts, suivi par le MEDD. Près de 48% du coût du plan d'action, pourraient provenir de financements étrangers dans le cadre de projets avec des bailleurs de fonds.

1 METHODOLOGIE

L'élaboration de la stratégie et plan d'action pour le développement des MPCD dans le tourisme s'est basée sur une démarche participative qui a fait intervenir les différents intervenants du secteur :

- **Publics** : Ministère du Tourisme, Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), Agence Foncière Touristique (AFT), Office National du Thermalisme et de l'Hydrothérapie (ONTH), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTEDD), Direction Générale de l'Agriculture Biologique, Ministère du Transport, Ministères des Finances, Ministère de l'Équipement, Ministère de l'Intérieur, Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), Office National de l'Assainissement (ONAS), Société Nationale de l'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), Institut National de la Statistique (INS), ...
- **Privés** : Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie (FTH), Fédération Tunisienne des Agences de Voyages (FTAV)
- **Associatifs** : l'Association Développement/ Environnement, l'Association Initiative Tunisienne, l'Association Nationale du Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS), etc.

Ainsi, la première phase de l'étude a présenté un diagnostic de l'état des lieux dans le secteur du Tourisme en identifiant les principales problématiques, les contraintes et les bonnes pratiques existantes. Ce diagnostic a fait l'objet d'un atelier de travail de deux jours (12 & 13 octobre 2015).

Lors de la deuxième journée de cet atelier de travail, des lignes directrices préliminaires ont été identifiées pour la stratégie et le plan d'action.

Les résultats de la première phase ont constitué une première entrée pour l'élaboration de la stratégie.

Une deuxième entrée a consisté en la consultation des principaux documents et études stratégiques réalisées dans le secteur, dont nous citons :

- Étude stratégique du secteur touristique tunisien à horizon 2016 (2010)
- Évaluation du cadre juridique et institutionnel relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie (2011)
- Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique en Tunisie (2010)
- Étude stratégique sur le développement de l'écotourisme en Tunisie (2008)
- Guide du Tourisme Durable en Tunisie (2010)
- Stratégie de développement du tourisme durable dans le Cap Bon
- Stratégie Nationale de l'Économie Verte (2015)

Sur la base de ces documents, un premier document de travail a été élaboré.

Ce document a été la base pour organiser des entretiens directs avec les principaux acteurs du secteur notamment :

- Le Ministère du Tourisme
- La Fédération Nationale de l'Hôtellerie
- L'Agence Foncière Touristique
- Le Centre International des Technologie de l'Environnement de Tunis
- L'Office National du Thermalisme et de l'Hydrothérapie

Les entretiens ont permis de recueillir les commentaires et les propositions de ces intervenants à propos du plan d'action.

Après ces entretiens, une deuxième version du document a été élaborée pour servir de base de discussions lors d'un deuxième atelier de travail de deux jours (8 & 9 décembre 2015).

Les travaux de la première journée de cet atelier ont focalisé sur la validation des axes stratégiques et objectifs opérationnels. La deuxième journée s'est intéressée aux actions à proposer.

Le présent document tient compte de ces travaux pour proposer la stratégie et le plan d'action définitifs.

2 RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX

2.1 Analyse SWOT

Nous rappelons ici l'analyse SWOT qui résume les investigations effectuées au cours de la première et seconde phase de l'étude :

Forces

- Forte prise de conscience de la nécessité de diversifier l'offre touristique : la diversification a été identifiée comme une orientation stratégique par la Stratégie 2016 du secteur du tourisme, la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique et la vision stratégique (3 +1).
- Existence de programmes pour le verdissement du secteur : dont nous citons : la mise en place d'un Ecolabel tunisien et l'accompagnement des unités pour la certification environnementale et sociale, les programmes de maîtrise de l'énergie (audit énergétique, Prosol...), les actions pour la réduction de la consommation d'eau, le programme de production propre, le Programme de mise à niveau hôtelière, ...
- Existence de programme et actions dans le domaine de la gestion des déchets menés par l'ANGED dans le cadre du PRONGIDD : programme de valorisation des déchets avec des hôtels à Djerba et Sousse, filière huiles alimentaires BIO-ZIT, Programme de formation pour les collectivités locales avec PASC, structuration de la filière de compostage et programme compostage avec les hôtels de Djerba financé par la profession
- Actions dans le secteur du tourisme culturel : comme le projet tuniso-italien Archéologie et Performances Artistiques, l'évènement Dunes électroniques qui a connu beaucoup de succès
- Existence d'études stratégiques pour le développement de différentes branches du tourisme alternatif (écotourisme, thalassothérapie et thermalisme, tourisme de santé...) : ces études ont été élaborées par des divers intervenants dont le MEDD, le Ministère du Tourisme, l'APAL, l'Office du Thermalisme
- Existence d'initiatives privées dans le domaine du tourisme alternatif : l'apparition d'un nombre de projets innovants dont des gîtes ruraux, des maisons d'hôtes, des hôtels de charme (Ksar Ezzit), des fermes écologiques (Dar Zaghouan),...
- Développement de la thalassothérapie et du tourisme de santé : La Tunisie occupe le 2ème rang mondial dans la branche de thalassothérapie. Les investissements dans l'éducation et dans les infrastructures (cliniques,...) ont permis de développer le tourisme de santé. Le rapport qualité/prix offert se trouve très bien adapté aux patients maghrébins mais aussi européens

Faiblesses

Problématiques environnementales

- Pression sur le littoral due à la concentration de l'activité balnéaire : cette activité génère des problèmes d'érosion des côtes et de pollution de l'eau de mer
- Consommation importante des ressources (eau, énergie) : cette consommation est d'environ 550 litres par touriste par nuitée reste supérieure à l'objectif stratégique de 300 litres par nuitée que s'est fixé la Tunisie
- Production élevée de déchets et faiblesse de leur valorisation : Cette production est estimée à 1 kg/touriste/nuitée, ce qui représente deux fois la moyenne nationale (0,5 kg/habitant/jour) et 2% des déchets produits à l'échelle nationale en quantité.

Problématiques économiques

- Offre dominée par le balnéaire à forte saisonnalité : L'offre touristique est fortement représentée par le tourisme balnéaire. La saison touristique est principalement représentée par l'été et s'étale sur une durée assez courte d'environ 3 mois.
- Faible développement du tourisme alternatif et faible valorisation du potentiel de la Tunisie dans ce domaine : Malgré la richesse paysagère et naturelle à l'intérieur du pays, comme c'est le cas du Sahara ou des écosystèmes forestiers, ces ressources sont faiblement exploitées et le développement de l'écotourisme reste au stade embryonnaire.
- Faible consommation de produits et services locaux par les touristes en dehors des hôtels : le touriste reste, dans la plupart des cas, confiné à l'hôtel et ne consomme pas les produits et services locaux, ce qui entraîne un faible impact sur le développement local.
- Les formules de l'All inclusive ont dévalorisé l'offre touristique : les prix de la Tunisie sont très réduits, ce qui engendre des recettes faibles, comparativement aux pays de la Méditerranée.

Problématiques sociales

- Saisonnalité des emplois : le tourisme balnéaire a une saisonnalité très forte ce qui entraîne une instabilité des emplois.
- Pertes d'emploi suite aux événements terroristes : Suite à la baisse d'activités résultant des menaces sécuritaires, le secteur connaît une crise importante qui a engendré la perte d'emplois

Opportunités

- Potentiel d'économie de ressources dans le tourisme balnéaire : d'importantes économies de ressources comme l'eau et l'énergie peuvent être réalisées à travers l'adoption de solutions et de technologies adéquates et l'amélioration de la gestion des établissements...)
- Développement et diversification de l'offre touristique pour une demande internationale croissante pour le tourisme alternatif : il existe une demande internationale croissante pour les formules de tourisme respectueuses de l'environnement naturel et social. Cette demande émane d'une clientèle plus aisée qui pourra fournir des recettes par touriste plus élevées que le tourisme balnéaire.
- Création d'emplois dans les régions intérieures avec des offres de tourisme non-balnéaire : une grande partie des sites écologiques et culturels se trouve dans les régions intérieures. Ceci permettra un impact plus équilibré du tourisme sur le développement régional.
- Valorisation des eaux pluviales et la géothermie : ce créneau pourra permettre de réaliser des économies importantes de ressources
- Valorisation du patrimoine tunisien culturel et écologique très riche : la Tunisie se caractérise par une richesse paysagère et naturelle comme c'est le cas du Sahara ou des écosystèmes forestiers. On trouve également un grand nombre de sites archéologiques et culturels importants issues de différentes civilisations qui se sont succédé dans le pays. Il y a également une offre riche en produits de terroirs et produits d'artisanat.

Menaces

- Dégradation de l'environnement, du littoral et du milieu marin : la continuité de pratiques non durables dans le secteur peut entraîner une dégradation des milieux et une destruction des écosystèmes
- Baisse de l'attractivité de la Tunisie en raison de la dégradation de l'environnement marin : Avec la concurrence internationale de sites mieux préservés et d'offres plus durables, la Tunisie peut perdre encore une clientèle qui se soucie de la qualité de l'offre.
- Effets du changement climatique : ce phénomène menace les sources naturelles sur lesquelles se base le tourisme comme les plages, l'eau et le climat modéré. Les extrêmes climatiques peuvent également réduire l'attractivité de la destination Tunisie
- Baisse de la demande en raison de la menace sécuritaire : la crise générée par la menace terroriste peut durer pour une longue période.
- Problème de durabilité de l'offre actuelle en raison d'une faible rentabilité financière : avec la réduction des recettes de la haute saison, les établissements sont menacés de pertes financières importantes.

2.2 Contraintes

Nous rappelons également les **principales contraintes** identifiées pour le développement des MPCD dans le secteur :

- Conjoncture qui freine l'investissement et le développement de nouvelles filières : Le contexte tunisien depuis 2011 a fortement entamé la volonté des investisseurs en général et de façon spécifique dans le secteur du tourisme. Dans ces conditions, il est difficile de pouvoir développer l'investissement dans des activités alternatives ou le volet environnemental.
- Cadre juridique insuffisant : Cette activité ne dispose pas d'un cadre législatif clair. Aucune définition de l'écotourisme n'existe dans les textes juridiques tunisiens.
- Manque d'accès au financement à cause de la réticence des banques envers le secteur et leur faible connaissance des spécificités du tourisme alternatif. Il y a surtout le problème de garantie.
- Moyens humains insuffisants : le savoir-faire ou les pré-requis pour développer des activités telles que l'écotourisme ou l'agrotourisme font défaut. Des projets de maisons d'hôtes ou de gîtes ruraux sont mis en place sans aucune formation aux métiers du tourisme, de l'hébergement ou de la restauration. Ceci peut affecter négativement la branche de l'écotourisme.
- Lourdeur administrative et complexité des procédures : la réalisation de projets d'écotourisme nécessite souvent des délais importants pour accomplir les procédures et résoudre les problèmes d'ordre administratif.
- Problèmes fonciers : Les projets d'agrotourisme et écotourisme sont souvent établis dans des zones rurales ou agricoles. Or, le statut foncier de ces zones ne permet pas l'implantation d'installations destinées à des activités autres qu'agricoles sans autorisation préalable.
- Faiblesse de la commercialisation du produit écotouristique : les efforts de promotion et commercialisation de formes non-balnéaires restent insuffisants
- Incitations insuffisantes pour des actions innovantes : par exemple l'utilisation de LED pour l'éclairage ou le financement de projets innovants.

3 ENJEUX DES MPCD DANS LE SECTEUR

Ce chapitre présente les principaux enjeux des MPCD dans le tourisme en relation avec d'autres concepts. Il évoque également les stratégies et orientations prises par la Tunisie dans le domaine du tourisme et des domaines connexes. Enfin, ce chapitre présente les orientations retenues à l'échelle internationale en matière de Tourisme durable, et ce, en présentant les axes exposés dans le 10YFP pour le secteur.

3.1 MPCD et économie verte

L'économie verte est définie comme « *Une économie qui entraîne une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et la pénurie de ressources* » (PNUE - 2011)

De par cette définition, les modes de production et de consommation durables sont une composante du concept de l'économie verte et un moyen de réaliser le développement durable.

La Stratégie Nationale de l'Économie Verte a identifié deux filières prioritaires pour le secteur du tourisme, à savoir :

- Le développement du tourisme alternatif
- L'efficacité des ressources

Plus précisément, la stratégie tunisienne de l'EV a retenu comme projets prioritaires :

- Le développement du tourisme alternatif
- L'efficacité énergétique dans les différents secteurs, y compris celui du tourisme
- Le traitement des déchets

La stratégie et plan d'action MPCD doivent être en harmonie avec la SNEV et constitueront un projet qui va dans le même sens que celui de l'Économie Verte.

C'est ce qui apparaîtra dans les orientations retenues et présentées au chapitre 5.3, page 30 qui traite du tourisme alternatif.

3.2 MPCD et changement climatique

La Tunisie est un pays vulnérable au changement climatique. Elle est menacée par la sécheresse, les extrêmes climatiques, la submersion des côtes. Le tourisme tunisien dans sa forme actuelle est donc vulnérable au changement climatique à son tour, de par sa dépendance de ces ressources non-durables.

Le développement des MPCD dans le tourisme peut aider à réduire cette vulnérabilité. D'un autre côté, il peut générer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribuer aux efforts internationaux dans ce domaine.

La Stratégie Nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique a identifié les recommandations suivantes :

- **Amélioration de l'offre touristique pour limiter la vulnérabilité de l'activité**
 - Activer la diversification de l'offre (tourisme de découverte, tourisme santé et bien-être, le "tourisme de fraîcheur" dans les régions de l'intérieur et montagneuses
 - Étaler la saison touristique : développer et promouvoir l'offre intersaisons et hiver
 - Renforcer l'information touristique locale
 - Renforcer les marchés peu dépendants de l'aérien
 - Faire émerger une offre adaptée au tourisme domestique
- **Amélioration de la gestion des bâtiments (principalement l'efficacité énergétique)**
 - Renforcer le programme de mise à niveau des hôtels sur la composante de rénovation thermique et le développement de la production d'énergie solaire
 - Revoir la conception architecturale (pour les nouvelles constructions) en adaptant les conceptions traditionnelles
 - Continuer et renforcer les politiques mises en place sur les économies d'eau dans l'hôtellerie ainsi que les contrôles réglementaires
- **Révision de l'aménagement pour tenir compte de la dégradation des ressources touristiques**
 - Adapter les stations littorales dans une optique de recul progressif
 - Modifier les règles d'urbanisme pour prendre en compte l'élévation accélérée du niveau de la mer et vérifier le respect de ces règles
 - Revoir l'urbanisme des stations touristiques
 - Tenir compte des contraintes de long terme sur la ressource en eau et renforcer l'information des aménageurs
- **Révision des modes de transports touristiques plus efficaces en énergie**
 - Penser l'usage touristique du transport interne par rail
 - S'engager pour faire émerger un schéma et une planification de la desserte Euro-méditerranéenne basée sur le rail
 - Concevoir une offre "bas carbone"

3.3 MPCD et lutte contre la pauvreté

Parmi les problématiques actuelles du tourisme, on trouve la forte concentration dans le temps et l'espace.

En effet, la saisonnalité de l'activité touristique entraîne la non stabilité de l'emploi et des revenus et place les travailleurs du secteur dans une situation de précarité.

Le développement des MPCD doit viser à réduire cette saisonnalité à travers le développement de formes de tourisms générant une activité tout au long de l'année.

D'un autre côté, la concentration dans les zones côtières fait que le tourisme a un impact faible et non équilibré sur le développement régional qui défavorise les régions internes.

Ces dernières disposent, néanmoins, de richesses naturelles et culturelles adaptées aux formes alternatives de tourisme. Le développement des MPCD doit permettre de valoriser ces richesses afin de générer un impact économique permettant de lutter contre la pauvreté dans les régions défavorisées.

3.4 MPCD et biodiversité

Les MPCD dans le secteur du tourisme doivent permettre de préserver la biodiversité et la mettre en valeur à travers :

- La réduction de la pollution et de la dégradation des écosystèmes

- La mise en place d'une offre touristique qui met en valeur la richesse des ressources biologiques tunisiennes et de sensibiliser sur les problématiques d'extinction des espèces rares
- Le financement des actions de préservation de la biodiversité grâce aux recettes du tourisme écologique (tarifs d'accès aux parcs et réserves naturelles)

3.5 MPCD et stratégie sectorielle nationale

Deux documents stratégiques principaux existent pour le secteur du tourisme :

- La Stratégie Tourisme 2016 réalisée en 2010
- La vision Stratégique 3+1 réalisée récemment

❖ **La Stratégie Tourisme 2016**

Cette stratégie a identifié 5 axes principaux :

1. Diversification & innovation de l'offre
2. Promotion /Marketing
3. Cadre Institutionnel
4. Restructuration des finances du secteur
5. Tourisme web compatible

Le premier axe a intégré l'offre d'écotourisme et de tourisme culturel à travers les actions identifiées, à savoir :

- Développer la charte de qualité "Jasmin"
- Encourager la promotion de l'innovation
- Diversifier les types d'hébergement touristiques
 - o Construire un plan de développement "hébergement alternatif" (maisons d'hôtes, campings,...)
 - o Revoir l'aménagement des zones de tourisme notamment culturelles pour une meilleure exploitation du potentiel
 - o Redéfinition des zones de tourisme culturel
 - o Favoriser le développement de ces nouveaux logements (incitations fiscales)
- Renforcer l'offre des filières de diversification y compris hébergement (Affaires / MICE, Croisière, Culturel, Écotourisme, Golf...)

❖ **Vision stratégique 3+1**

Les axes identifiés pour cette vision sont :

1. Diversification de l'Offre
2. Qualité & Formation
3. Branding & Marketing
4. Modernisation du Secteur

Ces deux orientations stratégiques seront ainsi prises en compte dans le présent document afin que la vision des MPCD dans le secteur s'inscrive dans la même direction.

3.6 Orientations internationales : le 10YFP pour le tourisme

Le Programme du Tourisme Durable du 10YFP a adopté la vision suivante¹ :

Notre vision est pour un secteur du tourisme qui a adopté à l'échelle mondiale des pratiques de production et de consommation durables, permettant d'accroître les résultats sociaux et environnementaux et d'améliorer la performance économique en respectant les limites de notre planète.

Il a identifié quatre axes de travail principaux à savoir :

- **Axe de travail n° 1** : intégrer des schémas de consommation et de production durables (CPD) dans les cadres et politiques de tourisme
- **Axe de travail n° 2** : favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes du tourisme pour améliorer les résultats du secteur en matière de CPD
- **Axe de travail n° 3** : encourager l'application de lignes directrices, d'instruments et de solutions techniques pour atténuer les effets du tourisme et intégrer des schémas de CPD auprès des parties prenantes du secteur
- **Axe de travail n° 4** : améliorer les investissements et le financement du tourisme durable

Le plan d'action présent sera en harmonie avec ces axes à travers les objectifs et actions identifiés afin de s'intégrer dans le programme global 10 YFP.

Le 10YFP a également identifié une série de critères définissant la cadre et les valeurs fondamentales pour l'élaboration de programmes de tourisme durable. Le plan d'action MPCD devra être conforme avec ses critères, à savoir :

- *contribuer à la réalisation des objectifs et des principes du cadre décennal de programmation ainsi que des objectifs associés aux trois piliers du développement durable ;*
- *tenir compte de la situation, des priorités et des besoins nationaux et régionaux*
- *appliquer les approches du cycle de vie, notamment l'utilisation efficace et durable des ressources et les méthodes connexes, telles que les approches fondées sur les connaissances scientifiques ou sur les connaissances traditionnelles et les concepts du «bouclage de la boucle» et des 3R*
- *s'appuyer sur des connaissances scientifiques et politiques solides ;*
- *être transparents*
- *être conforme aux obligations souscrites sur le plan international, y compris, le cas échéant, les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce*
- *encourager la participation de toutes les parties prenantes*
- *prévoir, selon le cas, des activités d'éducation, de formation, de collecte de données et de recherche ;*
- *définir clairement des objectifs et des indicateurs de réussite et d'impact*
- *promouvoir des effets de synergie avec des activités se rapportant à des domaines similaires afin de produire des résultats dans tous les domaines et d'accroître les possibilités de mobiliser des ressources aux fins de la réalisation d'objectifs communs, et éviter dans la mesure du possible les chevauchements d'activités avec d'autres instances internationales*
- *être établis selon un format commun simple, prendre en compte tous les critères susmentionnés et identifier les principaux intervenants.*

¹ Concept Note – Towards de Development of the 10YFP Sustainable Tourism Programme, version septembre 2014 - PNUE

4 VISION ET AXES STRATEGIQUES

❖ *Vision*

Les MPCD sont une composante du projet national de l'Économie Verte et un outil pour réaliser le Développement Durable.

Dans cet esprit, la vision des MPCD dans le secteur du tourisme pourrait être formulée comme suit :

Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources non-durables, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie.

❖ *Axes stratégiques*

Trois principaux axes stratégiques ont été identifiés. Ils peuvent être traduits en objectifs opérationnels, qui permettront d'identifier les actions à mettre en place et les indicateurs de mesure du progrès.

Axe stratégique 1 : Assurer la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation au changement climatique

Le secteur du tourisme tunisien reste fortement dominé par le tourisme balnéaire qui assure la grande partie des recettes.

Néanmoins, cette forme de tourisme se caractérise par sa faible durabilité : des prix bas, une forte saisonnalité, une clientèle qui consomme peu de produits locaux, une contribution faible au développement des régions intérieures, une surexploitation des ressources et des impacts négatifs sur l'environnement.

Développer les MPCD dans le secteur du tourisme nécessite donc un travail important sur cette forme de tourisme pour :

- Améliorer l'efficacité de l'exploitation des ressources (eau, énergie, plages)
- Diminuer les impacts négatifs sur l'environnement (déchets, pollution)
- Améliorer l'impact social (emploi, développement local)

Il faut noter que l'amélioration des performances environnementales présente également un intérêt économique pour les établissements hôteliers car elle permet de diminuer les coûts d'exploitation et en conséquence améliorer la rentabilité de l'activité. Le développement de l'aspect social permet d'améliorer le climat de travail et la qualité globale des services.

De plus, avec le développement de la prise de conscience des différents aspects du développement durable chez les consommateurs, les grands tours opérateurs internationaux montrent de plus en plus d'intérêt à ces questions en privilégiant les établissements qui fournissent des efforts pour développer leurs performances environnementales et sociales. Ainsi, les labels de qualité environnementale et sociale (ISO 14001, Travel Life, etc.) constituent un argument essentiel de commercialisation pour les hôtels.

Le changement climatique est un défi global qui nécessite une planification pour se préparer aux risques qu'il présente et diminuer les impacts négatifs qu'il peut causer.

La Tunisie est un pays vulnérable au changement climatique, menacé par les risques de la submersion des côtes, l'érosion, la raréfaction des ressources hydriques, la désertification, et les phénomènes climatiques extrêmes.

Il est donc important de prendre en compte cet aspect si on veut développer la durabilité du Tourisme balnéaire qui dépend étroitement des ressources côtières, hydriques et énergétiques ainsi que des conditions climatiques favorables.

Axe stratégique 2 : Développer le tourisme naturel et culturel

Cet objectif répond à un besoin de diversifier l'offre touristique tunisienne pour sortir en partie de la formule du tourisme balnéaire.

En effet, les formes de tourisme alternatif offrent des opportunités importantes pour le développement régional, la stabilisation de l'emploi touristique, la création d'emploi indirect, ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine national écologique et culturel (matériel et immatériel).

Du côté des consommateurs, on note une demande internationale croissante pour les formules de tourisme plus respectueuses de l'environnement, moins consommatrices de ressources et plus responsables socialement.

La Tunisie doit saisir cette opportunité pour développer son offre touristique. L'innovation dans l'offre touristique pourrait constituer un facteur important pour sortir de la crise actuelle du secteur.

Parmi les nombreuses formes de tourisme alternatif, le tourisme naturel (écotourisme, agritourisme) et culturel ont été identifiés comme branches prioritaires pour ce plan d'action.

Axe Stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions

L'axe de la communication a été identifié par les ateliers de travail comme une composante principale et prioritaire de la stratégie.

En effet, avec la forte image « balnéaire » de l'offre tunisienne, il est nécessaire de mettre en place un plan de communication pour promouvoir l'offre écotouristique et culturelle encore non suffisamment connue de la part des touristes étrangers et tunisiens. De plus, il est important de faire connaître les spécificités des différentes régions et leurs offres de tourisme alternatif propre afin que les acteurs locaux aient la possibilité de valoriser leurs propres ressources et leurs innovations.

La sensibilisation sera aussi nécessaire pour provoquer un changement des habitudes et pratiques non durables des clients du balnéaire.

5 PLAN D'ACTION DECENNAL

Avant de formuler le plan d'action, il est utile d'identifier les principes directeurs qui doivent guider la démarche correspondante. Ceci permet d'assurer une cohérence et une logique d'ensemble aux actions.

5.1 Principes directeurs de la démarche suivie

- **Implication forte des parties prenantes** : Le plan d'action implique les différentes parties prenantes, à savoir les acteurs institutionnels, le secteur privé, les ONG, les communautés locales. Il est essentiel que la planification et la mise en place de la stratégie MPCD ne restent pas limitées à des décisions à sens unique venant du gouvernement, et qu'elles impliquent fortement toutes les parties prenantes. Bien que la volonté politique soit importante pour lancer la dynamique MPCD à travers une approche descendante, la stratégie ne pourra pas être mise en place si elle ne suit pas en même temps une approche ascendante qui prend en compte les besoins et propositions des parties prenantes et se base sur le partenariat entre les différents acteurs.
- **Prendre en compte la chaîne de valeur complète du tourisme durable** : Il est important de se rappeler que le tourisme ne se limite pas à l'hôtellerie mais comporte aussi les TO et agences de voyage, la restauration, l'artisanat et les produits de terroir, le transport, les guides touristiques... Ces maillons de la chaîne doivent également être pris en compte dans le plan d'action MPCD.
- **Intégrer l'approche du cycle de vie** : cette approche tient compte des impacts des produits sur l'environnement naturel et social depuis la matière première et jusqu'à la destruction. L'intégration de cette approche permet d'introduire des concepts comme la promotion de la production locale dans l'approvisionnement de l'hôtel (par exemple une restauration qui met en valeur les produits BIO et de terroirs), le commerce équitable, la gestion des différentes catégories de déchets générés par l'activité touristique (alimentaires, emballages, meubles et équipements, eaux usées...).
- **Complémentarité, cohérence et échange d'expérience avec les autres programmes de MPCD, et en priorité celui de l'agroalimentaire en Tunisie** : le plan d'action doit s'intégrer dans les stratégies nationales comme la SNDD, la SNEV, la SNCC, la stratégie du secteur du tourisme, ainsi que les stratégies internationales (10YFP, ODD) comme expliqué dans le chapitre 3 page 11. Il doit également être cohérent et complémentaire avec le plan d'action MPCD dans le secteur de l'agroalimentaire développé dans le cadre de la même étude. En effet, le secteur agroalimentaire constitue un fournisseur du secteur du tourisme et l'un des maillons de sa chaîne de valeur. Les deux programmes ont pour point commun la nécessité de développer et promouvoir la production BIO, de développer la traçabilité des produits et des labels d'origines, ainsi que d'accompagner et renforcer les capacités des producteurs agricoles locaux.

- **Davantage de régionalisation des prises de décisions** : le développement et la promotion du tourisme doit impliquer plus les régions. En effet, chaque région a ses spécificités, aussi bien au niveau des richesses naturelles et culturelles à mettre en valeur, qu'au niveau des priorités de développement, des difficultés à surmonter et du contexte socio-économique local. On peut dire que « le tourisme est une affaire de régions ».
Pour ce, il faut prévoir un renforcement du rôle des régions dans la promotion du tourisme, dans la planification et dans la mise en place pratique des projets (étude des dossiers, autorisations, procédures administratives...).
- **Développer les échanges d'expériences avec d'autres programmes à l'étranger et renforcer les liens avec les institutions internationales qui soutiennent ces approches** : les enjeux du développement durable sont des enjeux globaux qui font l'objet d'un grand nombre de programmes et mécanismes de coordination et de coopération à l'échelle mondiale ou régionale. La Tunisie doit s'intégrer dans ce contexte international à travers l'échange d'expériences avec les autres pays qui ont développé des plans d'actions MPCD ou d'autres programmes dans le concept de durabilité. Ceci peut être réalisé à travers la participation dans les manifestations internationales, l'organisation et la réception de visites des intervenants dans d'autres pays similaires (par exemple le Maroc) ou plus avancés (Europe). La Tunisie doit aussi renforcer la coopération avec les organisations internationales et les bailleurs de fonds et identifier les mécanismes qui pourront fournir le financement et l'assistance technique pour concrétiser les projets identifiés.
- **Renforcer les capacités des acteurs et leur prise de conscience des enjeux** : le concept de MPCD et les concepts relatifs comme le changement climatique, l'économie verte, la RSE, la production propre etc. restent peu connus par les parties prenantes y compris le secteur privé et les consommateurs, ainsi que des acteurs institutionnels surtout en dehors des structures centrales. Il y a un travail important d'information, de sensibilisation et de renforcement de capacité afin que ces acteurs puissent prendre conscience de ces concepts, connaître les enjeux et les avantages économiques et sociaux liés, et adopter les démarches et technologies permettant de développer la durabilité du secteur.
- **Prévoir un phasage adéquat du plan d'action, avec une phase préliminaire pilote** : Il est en effet préférable de prévoir un plan d'action en deux temps : d'abord, une première étape pilote sur trois ans, comportant des actions prioritaires, puis une étape plus développée comportant d'autres actions complémentaires.

5.2 Axe stratégique 1 : Assurer la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation au changement climatique

5.2.1 Objectif opérationnel 1.1. Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives

L'exploitation excessive des ressources en eau et en énergie figurent parmi les principales problématiques de la durabilité du tourisme balnéaire. Le développement des MPCD dans le secteur passent donc par la promotion des pratiques qui permettent une exploitation plus durable de ces ressources, et ce à travers la sensibilisation des promoteurs privées et l'accompagnement pour la mise en place de projets dans ce sens.

Il arrive que des exploitants d'unités touristiques désirent mettre en place ces projets, mais se trouvent face à des problèmes de manque de financement et de savoir-faire, d'où l'importance de faire connaître les mécanismes d'incitation et d'assistance technique offerts par l'État pour ces projets. Pour les investissements qui se trouvent trop lourds pour les unités individuelles, il est nécessaire de développer les actions collectives.

Les indicateurs qui peuvent renseigner sur l'atteinte des objectifs sont :

- La consommation d'énergie par touriste et par nuitée
- La part des énergies renouvelables dans la consommation du secteur
- La consommation d'eau par touriste et par nuitée
- Le taux d'utilisation d'EUT

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été identifiées :

➤ **Action 1.1.1. Mettre en place un programme de formation et de renforcement des compétences dans les thèmes d'économie d'eau et d'énergie dans l'hôtellerie ainsi que l'efficacité énergétique dans le domaine du transport touristique**

- *Justificatif* : Il y a un besoin de transférer aux intervenants du secteur le savoir-faire et les technologies pour mettre en place les projets d'économie des ressources
- *Descriptif* : Il s'agit de mener une étude visant à lancer un programme de formation dans les thèmes d'économie d'eau et d'énergie dans l'hôtellerie et l'efficacité énergétique dans le domaine du transport touristique pour les intervenants du secteur, à savoir les gérants et personnel d'unités hôtelières, la FTH, les agences de voyage, les structures de tutelle (ONTT, Min Tourisme, AFT, les experts indépendants (formation pour réaliser des audits), etc., identifier les besoins en formation de ces acteurs et identifier les sources et un mécanisme de financement. Puis de mettre en place les actions de formation.

Les thèmes identifiés peuvent aussi être intégré dans les programmes de formation dans les centres existants.

- *Coût estimatif* : 1000 mDT
- *Possibilités de financement* : coopération internationale : GIZ, Union Européenne...

➤ **Action 1.1.2. Réaliser des guides pour les promoteurs touristiques afin d'accompagner les projets d'économie d'eau et d'énergie**

- *Justificatif* : La méconnaissance des promoteurs des mécanismes existants de financement et d'accompagnement fait qu'ils trouvent souvent beaucoup de difficultés

pour la mise en place de leurs projets et le non-aboutissement de ces projets dans plusieurs cas.

- *Descriptif* : Il s'agit de faire appel à une agence de communication afin de mettre en place deux guides (eau et énergie) comportant les incitations et mécanismes de financements existants, une liste de contacts institutionnels, un guide des étapes de mise en œuvre du projet, un annuaire des experts et bureaux d'études, etc.
- *Coût estimatif* : 50 mDT
- *Possibilités de financement* : coopération internationale : GIZ, Union Européenne

➤ **Action 1.1.3. Faciliter les procédures d'installation de sources d'énergie renouvelable dans les hôtels (solaire PV)**

- *Justificatif* : La complexité des procédures constitue l'un des obstacles pour le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur
- *Descriptif* : Il s'agit de faire appel à un expert pour identifier les principaux goulots d'étranglement dans les projets d'énergie renouvelable à travers des contacts avec les différentes parties prenantes et formuler des recommandations pour faciliter les procédures

Notons qu'une action similaire, visant l'élaboration de procédures simples et uniformes pour la réalisation de projets photovoltaïques, a été réalisée en 2015 dans le cadre du projet «Powering PV» supportée par la coopération allemande GIZ et impliquant le Ministère de l'Energie, la STEG, l'ANME et la Chambre Syndicale Nationale des Energies Renouvelables.

- *Coût estimatif* : 20mDT
- *Possibilités de financement* : budget ANME

➤ **Action 1.1.4. Améliorer la réglementation et les incitations pour encourager l'isolation thermique dans les bâtiments et l'éco construction**

- *Justificatif* : Le cadre juridique existant dans le domaine de l'écoconstruction reste insuffisant et ne donne pas des incitations suffisantes aux promoteurs
- *Descriptif* : Il s'agit de lancer une étude pour un diagnostic de l'état des lieux en ce qui concerne la réglementation et les incitations pour l'isolation thermique dans les bâtiments et l'éco construction et formuler des recommandations de projets de textes afin de développer le cadre juridique dans ce domaine.
- *Coût estimatif* : 50 mDT
- *Possibilités de financement* : Budget du Ministère de l'Équipement

➤ **Action 1.1.5. Généraliser l'utilisation de cartes magnétiques dans les établissements hôteliers pour couper le courant dans les chambres inoccupées : Intégrer dans les normes hôtelières pour les 4* et 5***

- *Justificatif* : Inciter les établissements à mettre en place des actions d'économie de ressources et intégrer les critères de durabilité dans les normes tunisiennes
- *Descriptif* : Cette action consiste à réviser l'Arrêté du ministre du tourisme du 1^{er} décembre 2005, fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme afin d'intégrer l'utilisation des cartes magnétiques dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*. La révision pourra être programmée pour 2018 et devra être annoncée à l'avance afin de laisser aux hôtels le temps de s'adapter aux nouvelles normes.
- *Coût estimatif* : néant

- **Action 1.1.6. Vulgariser l'installation de systèmes d'économie d'eau dans les douches, les robinets et les chasses d'eau : Intégrer dans les normes hôtelières pour les 4* et 5***
 - *Justificatif* : Inciter les établissements à mettre en place des actions d'économie de ressources et intégrer les critères de durabilité dans les normes tunisiennes
 - *Descriptif* : Cette action est similaire à la précédente et consiste à réviser l'Arrêté du ministre du tourisme du 1^{er} décembre 2005, fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme afin d'intégrer l'utilisation de dispositifs d'économie d'eau dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*.
 - *Coût estimatif* : Néant

- **Action 1.1.7. Procéder à une étude pour l'identification des projets collectifs et des mécanismes de montage et de financement possibles**
 - *Justificatif* : Le montage de projets collectifs permet de réaliser des projets dont la valeur de l'investissement et le savoir-faire nécessaire les rendent difficiles pour des unités individuelles
 - *Descriptif* : Il s'agit de lancer une étude pour étudier l'opportunité de mettre en place des projets collectifs pour des groupes d'établissements hôteliers. En concertation avec la FTH, Il faudra identifier les projets les plus prioritaires, les zones touristiques les plus propices, les mécanismes de montage de projets, de financement et d'incitation possibles, les mécanismes d'adhésion...
Il faut noter que, pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables, la faisabilité sur le plan règlementaire demande une attention particulière. En effet, la loi N°2015-12 du 11 Mai 2015 relative à la production d'électricité à partir des Énergies Renouvelables, a abrogé les dispositions antérieures permettant la réalisation de projets collectifs (Articles 14bis et 14ter de la N°2009-7 du 9 Février 2009 relatives à la Maitrise de l'Énergie).
L'exécution du projet pourrait être confiée au CITET avec un comité de pilotage composé du Ministère du Tourisme, la FTH, de l'ANME, de l'ONAS, l'AFT...
 - *Coût estimatif* : 100mDT
 - *Possibilités de financement* : Coopération internationale : UE, PNUE, GIZ

- **Action 1.1.8. Mettre en place un Fonds pour l'économie d'eau dans l'hôtellerie**
 - *Justificatif* : Inciter les promoteurs à investir dans le domaine de l'économie de l'eau et mettre à leur disposition des possibilités de financement et un accompagnement
 - *Descriptif* : élaborer une étude d'opportunité pour réserver une partie des fonds existants à des actions et projets d'économie d'eau (et d'énergie) : parmi les fonds à utiliser, il y a celui du PMNH, le Fonds de la compétitivité touristique et le fonds des collectivités. D'autres ressources externes pourraient être rajoutées en ayant recours à la coopération internationale.
 - *Coût estimatif* : 70mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget Ministère du Tourisme

- **Action 1.1.9. Promouvoir la récupération de l'eau pluviale (bassins) à réutiliser pour l'arrosage et le nettoyage des sols**
 - *Justificatif* : Inciter les hôteliers à adopter des solutions qui permettent des économies des ressources en eau
 - *Descriptif* : Il s'agit d'organiser des journées d'information sur le sujet pour promouvoir les avantages de la récupération de l'eau pluviale et présenter les solutions techniques pour la mettre en place. Ces journées peuvent se dérouler dans les principales régions touristiques balnéaires (Djerba, Hammamet, Sousse...)
 - *Coût estimatif* : 150mDT

- *Possibilités de financement* : Budget Ministère du Tourisme, co-financement avec CITET, AFH, Coopération internationale

5.2.2 Objectif opérationnel 1.2. Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation

La production de déchets dans le secteur est estimée à 1 kg/touriste/nuitée, soit le double de la production d'un habitant local. Selon une étude réalisée en 2010², un touriste à Djerba génère 2.82 Kg/jour de déchets contre 0.62 Kg/jour pour un habitant local.

La valorisation des déchets dans le secteur reste faible et insuffisante, à part quelques initiatives individuelles de coopération avec les entreprises de collecte de la filière ECO-LEF. Il y a également un besoin de coordination avec les municipalités et l'ANGED pour garantir l'efficacité des actions mises en place par les hôtels. Des efforts de sensibilisation et de formation sont également à mettre en place.

L'indicateur qui peut renseigner sur cet objectif est celui du Nombre d'hôtels pratiquant le tri sélectif des déchets.

- **Action 1.2.1. Mettre en place un programme de formation et de renforcement de compétences dans domaine de la gestion des déchets**
 - *Justificatif* : Insuffisance du tri sélectif des déchets et faiblesse des compétences des acteurs dans ce domaine
Descriptif : L'action consiste à lancer une étude pour identifier les besoins en formation des intervenants du secteur dans le domaine de la gestion des déchets. Le programme peut bénéficier aux gérants et personnel d'unités d'hébergement, aux structures de tutelle (Min Tourisme), aux experts et bureaux d'études. Des sources de financement pourront aussi être identifiées. Les actions de formation identifiées seront ensuite mises en place. Les thèmes identifiés peuvent aussi être intégré dans les programmes de formation dans les centres existants.
 - *Coût estimatif* : 520 mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ANGED
- **Action 1.2.2. Mettre en place un programme de partenariat entre l'ANGED, la FTH et les intervenants privés des filières de recyclage pour la récupération des déchets recyclables à la source**
 - *Justificatif* : Insuffisance du tri sélectif et du recyclage des déchets au niveau des hôtels et opportunité de coopération avec les filières de recyclage
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place des mécanismes de partenariat entre l'ANGED, les établissements hôteliers et les acteurs de collecte des déchets recyclables, en particulier la filière ECO-LEF et la filière des huiles usagées dans le but d'améliorer les pratiques de traitement des déchets. Des outils devront être mis à la disposition des hôtels tels que : des guides, des possibilités pratiques de tri et de collecte sélective (par exemple sous-traitance du tri des déchets par les collecteurs). Un mécanisme pour les déchets alimentaires devra également être développé lorsque cette filière sera mise en place par l'Anged.
Ces programmes peuvent également toucher d'autres catégories de déchets comme les déchets verts des jardins, les équipements électriques et électroniques (équipements de buanderie, de cuisine, de climatisation, postes TV...), les meubles usés, etc. Des centres de collecte de ces déchets pourraient par exemple être mis en

²Diagnostic de la Gestion des Déchets Hôteliers à Djerba, bureau SBA, 2010

place par zone touristique afin de rassembler ces déchets et les redistribuer vers des acteurs de recyclage et de valorisation.

Des actions d'information et de communication devront être aussi mises en œuvre.

- *Coût estimatif* : 200 mDT
- *Possibilités de financement* : Co-financement ANGED et secteur privé, coopération internationale

➤ **Action 1.2.3. Intégrer des critères de gestion durable des déchets dans les normes hôtelières pour les 4* et les 5***

- *Justificatif* : Inciter les établissements à adopter des pratiques de gestion durable des déchets et intégrer les critères de durabilité dans les normes tunisiennes
- *Descriptif* : Comme pour les actions précédentes d'économie de ressources, cette action consiste à réviser l'Arrêté du ministre du tourisme du 1^{er} décembre 2005, fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme afin d'intégrer la gestion durable déchets (tri sélectif, recyclage,...) dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*.
- *Coût estimatif* : néant

5.2.3 Objectif opérationnel 1.3. Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale

La certification environnementale représente un engagement de l'établissement pour la durabilité. Elle permet de structurer et formaliser les efforts mis en place pour la préservation de l'environnement.

De plus, la certification environnementale constitue un argument de compétitivité de plus en plus important auprès des TO et des touristes.

L'indicateur identifié pour cet objectif est celui du Nombre d'hôtels ayant une certification environnementale.

- **Action 1.3.1. Développer un label qualité pour le tourisme**
 - *Justificatif* : Améliorer la qualité de l'offre de tourisme balnéaire et développer la compétitivité des unités
 - *Descriptif* : Il existe actuellement un programme de coopération entre l'ONTT et l'Union Européenne afin de développer un label de qualité dans le tourisme. Ce programme comporte l'assistance technique, la communication, la mise en place du label pour 20 hôtels pilote dans deux régions.
 - *Coût estimatif* : 1.400.000 euros
 - *Possibilités de financement* : Financement UE (projet en cours)

- **Action 1.3.2. Activer les processus de reconnaissance de l'écolabel tunisien hébergement touristique par les écolabels internationaux**
 - *Justificatif* : Il s'agit de rendre l'écolabel tunisien plus attractif pour les hôteliers et plus significatif pour les TO et les touristes en étant reconnu par les labels internationaux
 - *Descriptif* : La reconnaissance du label tunisien nécessite d'abord l'adhésion de l'INNORPI à la Global Ecolabelling Network (GEN) puis soumettre le dossier d'équivalence de l'écolabel tunisien. La procédure d'adhésion de l'INNORPI est actuellement en cours.
 - *Coût estimatif* : 100 mDT
 - *Possibilités de financement* : budget INNORPI

- **Action 1.3.3. Lancer un programme pour inciter les établissements à la certification environnementale**
 - *Justificatif* : Les établissements ont souvent besoin d'accompagnement et s'assistance pour mettre en place une certification environnementale.
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place un programme comportant une assistance technique et un financement pour assister les établissements hôteliers à mettre en place une certification environnementale. Le CITET pourra intervenir en fournissant l'assistance technique et en mobilisant des experts agréés.
 - *Coût estimatif* : 1000 mDT
 - *Possibilités de financement* : Coopération internationale, budget du Ministère du Tourisme

5.2.4 Objectif opérationnel 1.4. Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétale

Le tourisme balnéaire est caractérisé par la saisonnalité de l'emploi. Il y a également besoin de développer l'impact de cette forme de tourisme sur le développement local

La prise en compte de l'aspect social et sociétal devient de plus en plus une exigence des TO et de la clientèle.

L'indicateur identifié est : le Nombre d'hôtel ayant une certification sociale

- **Action 1.4.1. Lancer des actions de sensibilisation, vulgarisation, mobilisation et accompagnement pour : RSE, ISO 26 000 et Travel life**
 - *Justificatif* : Les démarches et labels sociaux sont de plus en plus importants comme facteur de compétitivité auprès des TO et des touristes.
 - *Descriptif* : Il s'agit de promouvoir les démarches sociales à travers : des séminaires, des journées d'information, l'édition de guides, l'assistance technique à la mise en place, le financement des démarches pour des hôtels pilotes, la formation des intervenants publics et privés et des experts.
 - *Coût estimatif* : 1400 mDT
 - *Possibilités de financement* : Coopération internationale, budget du Ministère du Tourisme

5.2.5 Objectif opérationnel 1.5. Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et bio

La formule de tourisme balnéaire fait que la clientèle reste souvent confinée dans l'hôtel sans consommer les produits locaux, ce qui entraîne un faible impact sur le développement local.

On note aussi plusieurs problématiques dans le secteur de l'artisanat, dont nous citons la concurrence des produits importés de contrefaçon et la faible rentabilité pour les producteurs (prix d'achats non équitables).

Pour ce, il y a un besoin de promouvoir la consommation des produits locaux par les touristes et de valoriser ces produits par des labels

- **Action 1.5.1. Développer des partenariats entre les hôtels et TO et les groupements d'agriculteurs et d'artisans**
 - *Justificatif* : Développer la consommation des produits de terroir et d'artisanat par la clientèle du tourisme balnéaire
 - *Descriptif* : Il s'agit de développer un cadre de coordination et de communication entre les producteurs locaux (agriculteurs, artisans) d'une part et les professionnels du tourisme (hôteliers, TO) d'autre part afin d'inclure la découverte et la consommation de produits de terroirs dans le tourisme balnéaire. En pratique, il s'agit de l'organisation d'ateliers de travail entre professionnels et producteurs, ou de foires de présentation des produits destinés à la profession dans le but d'inciter les professionnels à inclure les produits de terroir dans les menus de restaurants des établissements, à l'organisation de visites de découverte dans les excursions organisées, à la mise en place de magasins permanents ou de stands temporaires de vente dans les hôtels, à l'organisation d'animations et de journées thématiques pour les touristes,
 - *Coût estimatif* : 200 mDT
 - *Possibilités de financement* : ONTT, secteur privé
- **Action 1.5.2. Introduire la mise en place d'un coin BIO/produits de terroirs dans les critères de la norme tunisienne pour les hôtels 5* et 4***
 - *Justificatif* : Inciter les établissements à l'utilisation de ces produits et intégrer les critères de durabilité dans les normes tunisiennes

- *Descriptif* : Cette action consiste à réviser l'Arrêté du ministre du tourisme du 1^{er} décembre 2005, fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme afin d'intégrer la mise en place d'un coin BIO/produits de terroirs dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*.
- *Coût estimatif* : néant
- **Action 1.5.3. Instaurer des labels d'origines pour les commerces d'artisanat et de produits BIO et de terroirs qui vendent exclusivement les produits tunisiens**
 - *Justificatif* : Valoriser les produits locaux et lutter contre les produits de contrefaçon
 - *Descriptif* : Il s'agit de développer un label pour valoriser les commerces d'artisanat et de produits agricoles BIO qui vendent les produits tunisiens. Des critères d'origine et de traçabilité des produits vendus doivent être identifiés.
 - *Coût estimatif* : 200 mDT
 - *Possibilités de financement* : budget INNORPI

5.2.6 Objectif opérationnel 1.6. Prendre en compte du risque de submersion et d'érosion côtière

Le tourisme balnéaire est vulnérable au changement climatique du fait qu'il se base sur des ressources menacées par ce phénomène comme l'eau, l'énergie, les plages.

La ligne côtière de la Tunisie est menacée par l'élévation du niveau de la mer. Il existe actuellement une interdiction de construire les hôtels directement sur la plage, mais les anciennes unités restent menacées.

- **Action 1.6.1. Actualiser l'étude « adaptation du secteur Tourisme au changement climatique »**
 - *Justificatif* : Cette étude nécessite une actualisation des données et une prise en compte du nouveau contexte du tourisme tunisien
 - *Descriptif* : Cette action consiste à recruter un bureau d'études pour mettre à jour l'étude sur l'adaptation du tourisme au changement climatique en prenant en considération les nouvelles données, le contexte actuel et les orientations internationales dans le domaine
 - *Coût estimatif* : 50 mDT
 - *Possibilités de financement* : budget du Ministère de l'Environnement
- **Action 1.6.2. Lancer des études pour estimer les risques de submersion marine pour les stations existantes et prévoir des solutions pour réduire ce risque**
 - *Justificatif* : Les côtes tunisiennes sont vulnérables à la submersion. Il est nécessaire de prendre en compte cette vulnérabilité et identifier des mesures préventives
 - *Descriptif* : Il s'agit de recruter un bureau d'études afin d'actualiser l'étude sur « la délimitation du DPM en prévision d'une élévation accélérée du niveau de la mer » et de lancer, si nécessaire, des études complémentaires pour identifier les mesures de protection des stations existantes
 - *Coût estimatif* : 400 mDT
 - *Possibilités de financement* : budget APAL, coopération internationale
- **Action 1.6.3. Intégrer la thématique du changement climatique aux programmes dans les écoles d'ingénieurs, d'architecture et d'urbanisme**
 - *Justificatif* : Besoin de développement des compétences et de prise en considération du changement climatique dans le secteur du bâtiment et de l'urbanisme

- *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place un comité au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur afin d'identifier des modules relatifs au changement climatique qui seront intégrés dans les programmes universitaires
- *Coût* *estimatif* : néant

Code	Objectif opérationnel	Rubrique	N°	Action	Responsable	Parties prenantes	Planning	Coût (mD1)		
1.1	Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives	Formation	1.1.1	Mettre en place un programme de formation et de renforcement des compétences dans les thématiques d'économie d'eau et d'énergie dans hôtellerie ainsi que l'efficacité énergétique dans le domaine du transport touristique	CITET	Min Tourisme, ANME, FTH, Hôtels, ONEQ	2016	1000		
			1.1.2	Réaliser des guides pour les promoteurs touristiques pour d'accompagner les projets d'économie d'eau et d'énergie	CITET	Min Tourisme, ANME	2019	50		
			1.1.3	Faciliter les procédures d'installation de sources d'énergie renouvelable dans les hôtels (solaire PV)	ANME	STEG, Min Industrie, Chambre Syndicale Nationale des Energies Renouvelables	2016	20		
		Etudes	1.1.4	Améliorer la réglementation et les incitations pour encourager l'isolation thermique dans les bâtiments	Min Equipement	CTMCCV, ANME	2017	50		
			1.1.5	Généraliser l'utilisation de cartes magnétiques dans les établissements hôteliers pour couper le courant dans les chambres inoccupées. A intégrer dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*	Min Tourisme		2017	0		
			1.1.6	Vulgariser l'installation de systèmes d'économie d'eau dans les douches, les robinets et les chasses d'eau. A intégrer dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*	Min Tourisme		2017	0		
			1.1.7	Procéder à une étude pour l'identification des projets collectifs et des mécanismes de montage et de financement possibles	CITET	Min Tourisme, ANME, FTH, ONAS	2019	100		
		Etudes	1.1.8	Mettre en place un Fonds pour l'économie d'eau dans l'hôtellerie	Min Tourisme	CITET, ANME	2019	70		
			1.1.9	Promouvoir la récupération de l'eau pluviale (bassins) à réaliser pour l'arrosage et le nettoyage des sols	Min Tourisme	CITET, FTH, Hôtels	2016-2017-2018	150		
			1.2.1	Mettre en place un programme de formation et de renforcement de compétences dans le domaine de la gestion des déchets	ANGED	Min Tourisme, CITET, FTH, ONEQ	2017	520		
			1.2.2	Mettre en place un programme de partenariat entre l'ANGED, la FTH et les intervenants privés des filières de recyclage pour la récupération des déchets recyclables à la source	ANGED	Min Tourisme, FTH, Hôtels, Collecteurs, municipalités	2019-2022	200		
		1.2	Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation	Etudes	1.2.3	Intégrer des critères de gestion durable des déchets dans les normes hôtelières pour les 4* et 5*	Min Tourisme		2017	0
					1.3.1	Développer un label qualité pour le tourisme	Min Tourisme	INNORPI, FTH, CITET	2016	0
					1.3.2	Activer les processus de reconnaissance de l'écolabel tunisien hébergement touristique par les écolabels internationaux	INNORPI	CITET	2016	100
				Assistance Technique	1.3.3	Lancer un programme pour inciter les établissements à la certification environnementale	CITET	Min Tourisme, FTH, Hôtels, bailleurs de fonds	2017-2025	1000
					1.4.1	Lancer des actions de sensibilisation, vulgarisation, mobilisation et accompagnement pour : RSE, ISO 26 000 et travail life	CITET	Min Tourisme, FTH, Hôtels, bailleurs de fonds	2017-2025	1400
					1.5.1	Développer des partenariats entre les hôtels et TO et les groupements d'agriculteurs et d'artisans	ONIT	Groupements, CRDA, FTH, FTAV, Hôtels, TO	2017-2020	200
1.5.2	Introduire la mise en place d'un coin BIO/produits de terroirs dans les critères de la norme tunisienne pour les hôtels 5* et 4*				Min Tourisme		2017	0		
Etudes	1.5.3			Instaurer des labels d'origines pour les commerces d'artisanat et de produits BIO et de terroirs qui vendent exclusivement les produits tunisiens	INNORPI	ONAT, DGAB, Min Commerce, CITET	2019	200		
	1.6.1			Actualiser l'étude « adaptation du secteur Tourisme au changement climatique »	MEDD	bureau d'études	2016	50		
	1.6.2			Lancer des études pour estimer les risques de submersion marine pour les stations existantes et prévoir des solutions pour réduire ce risque	APAL	bureau d'études	2019-2020	400		
1.6	Prendre en compte le risque de submersion et d'érosion côtière			Formation	1.6.3	Intégrer la thématique du changement climatique aux programmes dans les écoles d'ingénieurs, d'architecture et d'urbanisme	MESR	Universités	2017	0
								5510		

5.3 Axe stratégique 2 : Développer le tourisme culturel et naturel

5.3.1 Objectif opérationnel 2.1. Prioriser les branches de l'écotourisme, l'agritourisme et le tourisme culturel et développer l'offre d'hébergement tout en prenant en considération la vulnérabilité et la capacité de charge des systèmes

Le tourisme alternatif (autre que le tourisme balnéaire) constitue une opportunité pour la Tunisie pour remédier aux problèmes de durabilité du secteur. Parmi les nombreuses formes de tourisme alternatif, il a été convenu³ de prioriser celles du tourisme naturel (écotourisme, agritourisme) et culturel pour le présent plan d'action.

Il faut noter que d'autres programmes sont en train d'être mis en œuvre pour les autres formes de tourisme, dont nous citons le programme de mise à niveau des centres de thalassothérapie, le schéma directeur pour les réserves foncières du thermalisme (ONTH), la stratégie d'exportation des services de santé (BAD), le plan d'action pour l'aménagement de terrains de golf, etc.

Pour les formes sélectionnées du tourisme alternatif, la priorité est de développer l'offre d'hébergement, qui s'affronte actuellement à des contraintes comme la difficulté d'accès au financement et les problèmes fonciers. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès aux sites et leur infrastructure.

Les indicateurs identifiés pour cet objectif sont :

- Part en nuitée du tourisme naturel et culturel
- Coefficient de saisonnalité

➤ **Action 2.1.1. Actualiser l'étude stratégique sur l'écotourisme en prenant en compte la vulnérabilité et la capacité des écosystèmes**

- *Justificatif* : Nécessité d'actualiser les données et prendre en compte le contexte actuel
- *Descriptif* : Il s'agit de recruter un bureau d'études afin d'actualiser l'étude stratégique sur l'écotourisme en prenant en compte le contexte actuel. Cette étude devra aussi tenir compte des valeurs limites d'accueil pour chaque écosystème dans les sites identifiés et proposer les mesures de protection de ces écosystèmes contre la dégradation qui pourrait être causée par les activités touristiques.
- *Coût estimatif* : 100 mDT
- *Possibilités de financement* : budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

➤ **Action 2.1.2. Lancer une étude sur le cadre juridique et la facilitation des procédures pour les projets d'écotourisme et d'agritourisme**

- *Justificatif* : Insuffisance du cadre juridique de l'écotourisme et l'agritourisme et complexité des procédures de mise en place des projets
- *Descriptif* : Ceci consiste à recruter un bureau d'études afin de mettre en place étude sur le cadre juridique et la facilitation des procédures pour les projets d'écotourisme et d'agritourisme, et ce, en relation avec les services du Min du tourisme et des autres ministères impliqués (culture, agriculture, équipement, propriété foncière). Cette étude devra présenter une démarche simple et décentralisée pour la mise en œuvre des projets d'écotourisme et d'agritourisme.

³ Atelier du 8&9 décembre

En effet, il faudra prévoir que les dossiers des projets puissent être traités par les intervenants au niveau de la région (commissariats régionaux) pour éviter que les promoteurs ne soient obligés de se déplacer jusqu'à Tunis. De plus, les intervenants régionaux connaissent mieux les spécificités et les priorités de la région. Ceci permettra de développer une vision du développement durable au niveau régional.

Il faudra prévoir un renforcement de capacités des intervenants régionaux afin qu'ils puissent se charger de cette tâche.

L'étude devra également étudier les mécanismes pour le montage de projet en PPP

Il convient de mentionner que plusieurs études ont déjà traité de ces problématiques, telles que l'étude sur l'Économie Verte, l'étude stratégique sur l'écotourisme et le Guide d'orientation des investisseurs en Économie Verte - Secteur de l'écotourisme élaboré par le Bureau d'Appui à l'Économie Verte au Ministère de l'Environnement. L'étude à réaliser devra tenir compte des résultats de ces travaux et les enrichir.

- *Coût estimatif* : 100mDT
- *Possibilités de financement* : Budget MEDD

➤ **Action 2.1.3. Faciliter le changement de vocation des zones agricoles**

- *Justificatif* : le changement de vocation du terrain est l'un des problèmes majeurs de l'hébergement éco touristique
- *Descriptif* : Il s'agit d'approuver le projet de loi qui a été présenté au parlement et qui permet l'installation d'aménagements touristiques sur des terres agricoles sans changement de vocation avec des conditions sur la surface totale et la part aménagée.

Il faudra également prévoir d'inclure un représentant du Ministère de l'Agriculture ou de la CRDA concernée dans la commission technique d'approbation des projets de gîtes ruraux.

- *Coût estimatif* : néant

➤ **Action 2.1.4. Accorder des avantages spécifiques par rapport à ceux du Code d'incitation aux investissements pour les projets innovants :**

- *Justificatif* : Insuffisance de l'accès au financement
- *Descriptif* : Il s'agit de lancer une étude pour l'élaboration d'un projet de texte qui complète le code d'investissement pour donner des avantages spéciaux aux projets touristiques ayant un caractère écologique ou culturel innovant en définissant les critères d'obtention
- *Coût estimatif* : 70 mDT
- *Possibilités de financement* : Budget du Ministère du Tourisme

➤ **Action 2.1.5. Organiser des appels à candidature (concours) pour financer les meilleurs projets d'écotourisme/ agritourisme/ tourisme culturel**

- *Justificatif* : Insuffisance de l'accès au financement
- *Descriptif* : Il s'agit de sélectionner des projets qui bénéficieront du financement et de l'accompagnement pour la mise en place à travers un concours. Des acteurs privés (banques, grandes entreprises) peuvent être invités à participer au financement. Ces concours peuvent se dérouler par étape. Dans un premier temps, des concours peuvent être lancés aux niveaux des régions et un jury régional peut sélectionner un ou deux dossiers à présenter pour le concours à l'échelle nationale dans un deuxième temps.
- *Coût estimatif* : 2250 mDT
- *Possibilités de financement* : coopération internationale, Min Tourisme, secteur privé

- **Action 2.1.6.Organiser des appels à candidature (concours) pour financer les meilleurs projets de manifestations**
 - *Justificatif* : Difficulté de l'accès au financement
 - *Descriptif* : Il s'agit de sélectionner des projets de manifestations qui bénéficieront du financement et de l'accompagnement pour la mise en place à travers un concours. Des acteurs privés (banques, grandes entreprises) peuvent être invités à participer au financement
 - *Coût estimatif* : 2250 mDT
 - *Possibilités de financement* : coopération internationale, Min Tourisme, secteur privé

- **Action 2.1.7.Rendre éligible par la BFPME les projets d'écotourisme**
 - *Justificatif* : Difficulté de l'accès au financement
 - *Descriptif* : Il s'agit de réviser les critères d'éligibilité au financement BFME pour inclure les projets d'écotourisme
 - *Coût estimatif* : néant

- **Action 2.1.8.Améliorer l'accès au financement à travers le lancement d'un fonds pour le soutien aux projets :**
 - *Justificatif* : Insuffisance de l'accès au financement
 - *Descriptif* : Il s'agit de lancer une étude de faisabilité pour ce fonds. ***Il ne s'agit pas de créer une nouvelle taxe pour alimenter ce fonds, mais plutôt de réserver une partie des fonds existants aux actions de tourisme durable.*** Les sources de financement, les critères d'éligibilité et les mécanismes de mise en place devront être identifiés
 - *Coût estimatif* : 70mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget du Ministère du Tourisme

- **Action 2.1.9.Activer le projet du MARH visant la création de 5 zones BIO avec une offre de tourisme intégrée**
 - *Justificatif* : Insuffisance de l'accès au financement
 - *Descriptif* : Ce projet a identifié 6 zones pilotes, à savoir : Hazoua, Majel Bel Abbes, Kesra, Haouaria, Sejnène. Ce projet et le plan d'action correspondant ont été définis lors d'une étude achevée en 2014. Il s'agit de trouver les moyens de financement et de mettre en place le plan d'action
 - *Coût estimatif* : budget du projet
 - *Possibilités de financement* : budget du projet

- **Action 2.1.10.Concevoir des guides pour le lancement de projets d'écotourisme**
 - *Justificatif* : Les promoteurs ont besoin d'accompagnement pour réussir la mise en place de leurs projets
 - *Descriptif* : Il s'agit de recruter un bureau d'études pour réaliser ces guides, destinés à faciliter la connaissance aux opérateurs. Ces guides concerneront les 6 modèles d'unités écotouristiques identifiées par l'étude stratégique de 2009. Ces guides devront comporter : une présentation du concept de l'unité et de l'offre liée, la clientèle cible, les étapes de mise en place, les moyens à mettre en œuvre, les modes possibles de financement, les avantages et subventions accordées, un guide des procédures administratives et documents à fournir, une liste de contacts
 - *Coût estimatif* : 200mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget du Ministère de l'environnement

5.3.2 Objectif opérationnel 2.2. Aménager, réhabiliter et valoriser les sites

Le développement de l'offre de tourisme naturel et culturel passe nécessairement par l'aménagement et la réhabilitation des sites écologiques et archéologiques. En effet, on note l'insuffisance de l'offre de services dans ces sites, tels que les sanitaires, les zones de repos, la restauration, les écomusées, les boutiques de souvenirs, etc.

L'aménagement de zones touristiques près de ces sites doit aussi être développé en prenant en compte les spécificités de ces sites et les normes pour leur conservation (distance minimale, capacité, choix architecturaux, etc.)

- **Action 2.2.1. Mettre en place des projets de stations touristiques alternatives basées sur les richesses écologiques et archéologiques**
 - *Justificatif* : diversifier l'offre et inciter les promoteurs touristiques à investir dans les régions intérieures
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place les projets pilotes en cours d'étude par l'AFT à Ain Draham et Sbeitla et généraliser l'expérience dans d'autres sites
 - *Coût estimatif* : Budget AFT
 - *Possibilités de financement* : Budget AFT

- **Action 2.2.2. Inciter la création d'espaces de repos et de loisirs dans les sites écotouristiques et archéologiques**
 - *Justificatif* : L'insuffisance de l'offre de services dans ces zones
 - *Descriptif* : Il s'agit de lever les barrières pour la mise en place d'une offre de services (restauration, toilettes...) et de petites boutiques de souvenirs dans les zones naturelles et archéologiques avec des conditions pour la préservation de l'intégrité du site (distance minimale, taille maximale, style architectural...) : des cahiers de charges types pourront être mis en place
 - *Coût estimatif* : néant

5.3.3 Objectif opérationnel 2.3. Aménager les infrastructures d'accès

- **Action 2.3.1. Mettre en place des incitations fiscales pour les promoteurs touristiques qui réalisent des projets d'aménagement et d'infrastructure autour de leurs établissements touristiques**
 - *Justificatif* : Encourager le secteur privé à la participation à l'aménagement des sites
 - *Descriptif* : Il s'agit de réviser la réglementation pour accorder des incitations fiscales (exonérations...) pour les promoteurs privés qui réalisent des investissements d'aménagement (Route, assainissement, etc.) autour de leurs projets touristiques.
 - *Coût estimatif* : néant

- **Action 2.3.2. Développement des infrastructures routières et du branchement à l'ONAS dans les zones identifiées à fort potentiel pour l'écotourisme et les circuits identifiés**
 - *Justificatif* : Il s'agit de développer l'attractivité de ces zones en mettant en facilitant l'accès physique et en mettant en places les infrastructures nécessaires.
 - *Descriptif* : Il s'agit de prioriser les zones identifiées par l'étude stratégique sur l'écotourisme dans la mise en place d'infrastructures d'accès et d'assainissement
 - *Coût estimatif* : budget infrastructure

- *Possibilités de financement* : budget infrastructure

5.3.4 Objectif opérationnel 2.4. Améliorer la qualité de l'offre, renforcer les capacités et développer la labellisation

L'offre des régions tunisiennes restent faiblement valorisée et différenciée avec une absence de référentiel de qualité reconnu.

Afin de développer cette offre, il est nécessaire de développer la labellisation. Un programme de renforcement des compétences devra aussi être mis en place

Les indicateurs correspondant à cet objectif sont :

- Nombre de bénéficiaires de formations dans le tourisme naturel et culturel
- Labels régions créés

➤ **Action 2.4.1. Créer des labels pour les régions et des AOC pour les produits y compris en matière de commerce équitable**

- *Justificatif* : Les labels de régions et les AOC permettent de créer une offre différenciée basée sur les spécificités de chaque région et facilitent leur promotion à l'échelle internationale. Ils permettent également de valoriser les produits et garantir leur qualité
- *Descriptif* : Recruter un bureau d'étude pour élaborer une étude de faisabilité pour les labels AOC en général puis une étude pour les labels identifiés par région (tenir compte des AOC déjà retenus et en cours avec le Min Agri.)
- *Coût estimatif* : 500mDT
- *Possibilités de financement* : budget ONTT, INNORPI, Min Agriculture, coopération internationale

➤ **Action 2.4.2. Mettre en place un programme de formation dans le tourisme naturel et culturel**

- *Justificatif* : besoin de développement des compétences des différentes parties prenantes
- *Descriptif* : Il s'agit d'abord d'élaborer une étude sur l'identification des besoins en compétences, y compris la formation des formateurs, puis de lancer des sessions de formation pour les guides, les promoteurs, les experts, les acteurs institutionnels et autres agents dans le circuit pour les besoins du tourisme naturel et culturel
- *Coût estimatif* : 300 mDT
- *Possibilités de financement* : Coopération internationale : PNUD, GIZ

➤ **Action 2.4.3. Adapter les programmes des centres de formation, de l'IHET et des ISET et des centres de formation professionnelle aux métiers du tourisme naturel et culturel**

- *Justificatif* : besoin de développement des compétences des différentes parties prenantes
- *Descriptif* : Il s'agit de créer une commission pour la révision des programmes des métiers de tourisme afin de s'adapter aux besoins du tourisme naturel et culturel. Le secteur privé doit être représenté dans cette commission.
- *Coût estimatif* : néant

- **Action 2.4.4. Créer une cellule au sein de la FTH et de la FTAV pour conseiller les promoteurs et les adhérents sur le sujet**
 - *Justificatif* : besoin de développement des compétences des différentes parties prenantes
 - *Descriptif* : Il s'agit de recruter un expert afin de fournir une assistance technique pour la mise en place de cellules de conseil aux promoteurs au sein de la FTH et la FTAV, ainsi que pour l'accompagnement de ces cellules pour le démarrage
 - *Coût estimatif* : 80 mDT
 - *Possibilités de financement* : FTH, FTAV, coopération internationale (AFD)

5.3.5 Objectif opérationnel 2.5. Renforcer l'approche participative, impliquer les communautés locales et développer le réseautage à travers les ONG

L'écotourisme et l'agritourisme font intervenir de manière essentielle la population locale pour l'hébergement, la restauration, et la valorisation de l'offre touristique de la région. De plus, le rejet de la population peut facilement entraîner le non aboutissement des projets. Pour ce, il est important de développer l'implication de la communauté locale, l'approche participative et le réseautage.

- **Action 2.5.1. Créer des groupements d'agriculteurs et d'artisans locaux et les aider à structurer une offre de produits de qualité**
 - *Justificatif* : Besoin d'implication et de renforcement des compétences des acteurs locaux
 - *Descriptif* : Il s'agit d'accompagner les producteurs locaux pour la création de groupements et la structuration de leur offre. Des actions de formation et d'accompagnement peuvent être mises en place en collaboration avec les ONG dans le domaine
 - *Coût estimatif* : 540 mDT
 - *Possibilités de financement* : Coopération internationale : PNUD, BAD

- **Action 2.5.2. Mettre en place une plateforme web de l'écotourisme et l'agritourisme**
 - *Justificatif* : Développer le réseautage et la communication entre les différentes parties prenantes
 - *Descriptif* : Il s'agit de recruter une agence de communication web afin de développer un portail en ligne permettant d'établir un contact entre les acteurs du domaine : ONG, institutionnels, promoteurs, communautés locales. Ce portail doit aussi intégrer l'usage des réseaux sociaux.
 - *Coût estimatif* : 50mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget du Ministère de l'Environnement

Axe Stratégique 2 : Développer le tourisme naturel et culturel								
Code	Objectif opérationnel	Rubrique	N°	Action	Parties prenantes	Planning	Coût (MDT)	
2.1	Prioriser les branches de l'écotourisme/l'agritourisme et le tourisme culturel et développer l'offre d'hébergement tout en prenant en considération la vulnérabilité et la capacité de charge des systèmes	Etudes	2.1.1	Actualiser l'étude stratégique sur l'écotourisme en prenant en compte la vulnérabilité et la capacité des écosystèmes	MEDD	Bureau d'études	2016	100
		Etudes	2.1.2	Lancer une étude sur le cadre juridique et la facilitation des procédures pour les projets d'écotourisme et d'agritourisme	MEDD	Bureau d'études	2016	100
		Etudes	2.1.3	Faciliter le changement de vocation des zones agricoles	Min Tourisme	ARP, Min Agri	2016	0
		Etudes	2.1.4	Accorder des avantages spécifiques par rapport à ceux du Code d'incitation aux investissements pour les projets innovants	Min Tourisme	Min Finances	2016	70
		Communication et sensibilisation	2.1.5	Organiser des appels à candidature (concours) pour financer les meilleurs projets d'écotourisme/ agritourisme/ tourisme culturel	Min Tourisme	Acteurs privés, Promoteurs	2017-2025	2250
		Communication et sensibilisation	2.1.6	Organiser des appels à candidature (concours) pour financer les meilleurs projets de manifestations	Min Tourisme	Acteurs privés, Promoteurs	2017-2025	2250
		Etudes	2.1.7	Rendre éligible par la BFPME les projets d'écotourisme	BFPME	Min Tourisme, MEDD	2016	0
		Etudes	2.1.8	Améliorer l'accès au financement à travers le lancement d'un fonds pour le soutien aux projets	Min Tourisme	Bureau d'études	2010	70
		Infrastructure	2.1.9	Activer le projet du MARH visant la création de 5 zones BIO avec une offre de tourisme intégrée	Min Agri	Min Tourisme, MEDD	2016	0
		Assistance Technique	2.1.10	Concevoir des guides pour le lancement de projets d'écotourisme	MEDD	Bureau d'études	2017	200
2.2	Aménager, réhabiliter et valoriser les sites	Infrastructure	2.2.1	Mettre en place des projets de stations touristiques alternatives basées sur les richesses écologiques et archéologiques	AFT		2016	0
		Etudes	2.2.2	Inciter la création d'espaces de repos et de loisirs dans les sites écotouristiques et archéologiques	Min Tourisme	MEDD, Min Culture, Min Agri (DGF)	2017	0
2.3	Aménager les infrastructures d'accès	Etudes	2.2.3	Mettre en place des incitations fiscales pour les promoteurs touristiques qui réalisent des projets d'aménagement et d'infrastructure autour de leurs établissements touristiques	Min Tourisme	Min Finances	2017	0
		Infrastructure	2.2.4	Développement des infrastructures routières et du branchement à IONAS dans les zones identifiées à fort potentiel pour l'écotourisme et les circuits identifiés	Min Equip, ONAS		2016-2020	0
		Etudes	2.4.1	Créer des labels pour les régions et des AOC pour les produits y compris en matière de commerce équitable	ONIT	INNORPI, Min Agri, CITET	2019-2021	500
		Formation	2.4.2	Mettre en place un programme de formation dans le tourisme naturel et culturel	Min Tourisme	MFPE, ONEQ	2017-2025	500
2.4	Améliorer la qualité de l'offre, renforcer les capacités et développer la labellisation	Formation	2.4.3	Adapter les programmes des centres de formation, de l'IHET et des ISET et des centres de formation professionnelle aux métiers du tourisme naturel et culturel	Min Tourisme	MESRS, MFPE, ONEQ	2016	0
		Assistance technique	2.4.4	Créer une cellule au sein de la FTH et de la FTAV pour conseiller les promoteurs et les adhérents sur le sujet	Min Tourisme	FTH, FTAV	2016	80
2.5	Renforcer l'approche participative, impliquer les communautés locales et développer le réseautage à travers les ONG	Formation	2.5.1	Créer des groupements d'agriculteurs et d'artisans locaux et les aider à structurer une offre de produits de qualité	Min Agriculture	Groupements, ONG	2016-2025	540
		Assistance technique	2.5.2	Mettre en place une plateforme web de l'écotourisme et l'agritourisme	MEDD	Min Tourisme	2017	50
							6710	

5.4 Axe stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions

5.4.1 Objectif opérationnel 3.1. Sensibiliser les touristes du balnéaire et valoriser les initiatives des hôtels engagés

En complémentarité avec les actions identifiées pour le premier axe stratégique, il est nécessaire d'impliquer la clientèle du balnéaire à travers la sensibilisation pour réduire le gaspillage et inciter à la consommation des produits locaux, et la valorisation des efforts des hôtels engagés

- **Action 3.1.1. Développer la sensibilisation des touristes du secteur balnéaire pour réduire le gaspillage de l'eau et l'énergie**
 - *Justificatif* : Impliquer les touristes dans les efforts d'économie des ressources
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place une signalisation dans les chambres et les hôtels afin de sensibiliser les touristes pour réduire le gaspillage des ressources. Il faudra faire appel à une agence de communication pour concevoir des supports visuels (flyers, affichages...)
 - *Coût estimatif* : 600mDT
 - *Possibilités de financement* : ONTT, FTH, établissements

- **Action 3.1.2. Organiser, en partenariat avec la FTH, des événements et des journées de découverte de produits locaux avec des animations dans les hôtels**
 - *Justificatif* : Inciter à la consommation de produits locaux
 - *Descriptif* : Il s'agit de promouvoir les produits de terroir et l'artisanat local auprès de la clientèle du balnéaire en organisant des événements et des animations de découverte au sein des hôtels, à travers des stands de dégustation qui mettent en valeur l'histoire et la spécificité des produits, des démonstrations de fabrication de produits de l'artisanat. Ces événements peuvent être organisés selon un calendrier qui réserve des journées nationales pour les différents produits
 - *Coût estimatif* : 400mDT
 - *Possibilités de financement* : ONTT, FTH

- **Action 3.1.3. Valoriser les initiatives d'hôtels engagés dans des actions de durabilité environnementale et sociale à travers le site de l'ONTT et les stands dans les foires internationaux et nationaux**
 - *Justificatif* : Inciter les hôtels à s'engager et promouvoir la Tunisie comme destination « durable »
 - *Descriptif* : Il s'agit de faire connaître les réalisations des hôtels engagés à travers la publication d'articles sur le site de l'ONTT et la diffusion de flyers de présentation dans les foires de tourisme
 - *Coût estimatif* : néant

5.4.2 Objectif opérationnel 3.2. Faire connaître l'offre de tourisme culturel et naturel et la richesse des sites tunisiens à l'échelle nationale et internationale

Cet objectif est lié à l'axe stratégique 2. Il consiste à promouvoir l'image de la destination Tunisie en tant que destination écologique et culturelle et faire connaître les sites tunisiens à travers des manifestations culturelles.

- **Action 3.2.1. Organiser des événements culturels réguliers (ex : Festival de Douz) et des opérations SPOT (ex : Dunes électroniques)**
 - *Justificatif* : Les événements réguliers avec une promotion suffisamment à l'avance permet d'attirer une clientèle qui s'intéresse au patrimoine culturel. Les opérations SPOT attirent une clientèle plus jeune et permet une promotion de la destination à travers les réseaux sociaux
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place ces événements avec un effort important de communication et de promotion à l'international suffisamment à l'avance afin de permettre aux touristes de planifier leurs séjours. Il est possible de se baser sur les événements déjà existants (Festival du Jazz à Tabarka, Festival de Douz...) ou créer de nouveaux événements avec des concepts plus originaux.
 - *Coût estimatif* : 10000mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ONTT, Ministère de la Culture, secteur privé

- **Action 3.2.2. Développer des actions d'animation et des événements dans les musées et les sites archéologiques**
 - *Justificatif* : Développer l'accès aux sites archéologiques et musées
 - *Descriptif* : Il s'agit de mettre en place des événements permettant de promouvoir et valoriser les sites archéologiques et les musées à travers des performances artistiques (ex : projet NOSTROI)
 - *Coût estimatif* : 2000mDT
 - *Possibilités de financement* : coopération internationale, ONTT, Ministère de la Culture

- **Action 3.2.3. Mettre en place un plan de communication sur l'écotourisme et le tourisme culturel**
 - *Justificatif* : Promouvoir l'image de la Tunisie en tant que destination écologique et culturelle
 - *Descriptif* : Ceci consiste à recruter une agence de communication afin d'élaborer un plan de communication qui cible les touristes étrangers et internes pour promouvoir l'offre de tourisme naturel et culturel sur le plan international et national.
Ce plan de communication national doit s'articuler avec des plans de communication régionaux. En effet, les intervenants au niveau régional doivent s'impliquer fortement dans la promotion de leur région, afin de pouvoir valoriser les richesses et points d'attractivités de chaque région de manière efficace.
 - *Coût estimatif* : 200 mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ONTT, participation de la FTH et la FTAV

- **Action 3.2.4. Créer des portails web sur l'écotourisme et le tourisme culturel**
 - *Justificatif* : Développer l'accès à l'offre de tourisme naturel et culturel en utilisant les TIC
 - *Descriptif* : Il s'agit de recruter une agence de communication web afin de développer un portail de l'écotourisme et du tourisme culturel. Le portail doit comporter un

contenu promotionnel (présentation des sites et richesses de la Tunisie de manière attrayante) et un contenu pratique (possibilité de réservation en ligne dans les établissements d'hébergement, calendrier des événements, informations et plans d'accès...)

- *Coût estimatif* : 100mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ONTT
- **Action 3.2.5. Participation dans les foires et les salons internationaux du tourisme avec l'offre du tourisme culturel et naturel**
- *Justificatif* : Promouvoir l'offre de tourisme naturel et culturel sur le plan international
 - *Descriptif* : Il s'agit de communiquer sur l'offre tunisienne de tourisme culturel et naturel à travers les stands de la Tunisie dans les foires et les salons internationaux de tourisme
 - *Coût estimatif* : 400mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ONTT

5.4.3 Objectif opérationnel 3.3. Impliquer la population locale

Les concepts de tourisme écologique, d'agritourisme et de tourisme culturel accordent une grande importance à l'impact sur le développement local et à l'implication de la communauté locale dans l'activité touristique. Il est donc important d'avoir l'adhésion de la communauté aux projets et de l'impliquer dans la planification.

- **Action 3.3.1. Lancer une vaste consultation dans les régions pour recueillir les avis des populations et promoteurs locaux sur les meilleurs projets à valoriser dans ces régions**
- *Justificatif* : impliquer la population locale dans la planification et décision et éviter les contraintes de rejet des projets par la communauté
 - *Descriptif* : il s'agit de recruter un bureau d'études pour mettre en place une consultation dans les régions afin de recueillir les avis des populations et promoteurs locaux sur les meilleurs projets à valoriser dans ces régions
 - *Coût estimatif* : 300mDT
 - *Possibilités de financement* : Budget ONTT, coopération internationale

5.4.4 Objectif Opérationnel 3.4. Développer la coopération internationale et l'échange d'expériences

- **Action 3.4.1. Renforcer les relations avec les institutions internationales, prioritairement le PNUD et les pays engagés dans des programmes similaires afin d'échanger les expériences**
- *Justificatif* : s'intégrer dans la dynamique internationale des MPOD et profiter des expériences des autres pays.
 - *Descriptif* : Il s'agit d'établir ou renforcer les contacts avec les institutions internationales œuvrant dans le domaine des MPOD et du Développement Durable en général, ainsi que mettre en place des mécanismes d'échange avec les pays similaires ou avancés. Ceci peut être réalisé à travers la participation aux séminaires et manifestations internationales, l'organisation de séminaires en Tunisie, la réalisation de visites à l'étranger pour découvrir des expériences réussies d'autres pays, l'organisation de réunions et d'ateliers de travail avec les bailleurs de fonds

internationaux, l'adhésion des intervenants tunisiens dans les associations, organisations et réseaux internationaux ou régionaux dans le domaine des MPCD et les concepts liés (Protection de l'Environnement, RSE, Production Propre, Changement Climatique, Biodiversité,...)

- *Coût estimatif* : 450 mDT
- *Possibilités de financement* : Budget Min Tourisme, MEDD

Axe Stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions								
Code	Objectif opérationnel	Rubrique	N°	Action	Responsable	Parties prenantes	Planning	Coût (mDT)
3.1	Sensibiliser les touristes du balnéaire et valoriser les initiatives des hôtels engagés	Communication et sensibilisation	3.1.1	Développer la sensibilisation des touristes du secteur balnéaire pour réduire le gaspillage de l'eau et l'énergie	ONTT	FTH, Hôtels, Agence Comm, CITET	2020-2025	600
		Communication et sensibilisation	3.1.2	Organiser, en partenariat avec la FTH, des événements et des journées de découverte de produits locaux avec des animations dans les hôtels	ONTT	FTH, DGAB, Hôtels	2017-2020	400
		Communication et sensibilisation	3.1.3	Valoriser les initiatives d'hôtels engagés dans des actions de durabilité environnementale et sociale	ONTT	CITET	2016-2025	0
3.2	Faire connaître l'offre de tourisme culturel et naturel et la richesse des sites tunisiens à l'échelle nationale et internationale	Communication et sensibilisation	3.2.1	Organiser des événements culturels réguliers (ex: Festival de Douz) et des opérations SPOT (ex: Dunes électroniques)	ONTT	FTH, MEDD, Min Culture	2020-2025	10000
		Communication et sensibilisation	3.2.2	Développer des actions d'animation et des événements dans les musées et les sites archéologiques	ONTT	Min Culture	2017-2025	2000
		Etudes	3.2.3	Mettre en place un plan de communication sur l'écotourisme et le tourisme culturel	ONTT	Agence Comm	2017-2025	200
3.3	Impliquer la population locale	Assistance technique	3.2.4	Créer des portails web sur l'écotourisme et le tourisme culturel en Tunisie	ONTT	Agence Comm	2017	100
		Communication et sensibilisation	3.2.5	Participer dans les foires et les salons internationaux du tourisme avec l'offre du tourisme culturel et naturel	ONTT	FTH	2017-2025	400
3.3	Impliquer la population locale	Etudes	3.3.1	Lancer une vaste consultation dans les régions pour recueillir les avis des populations et promoteurs locaux sur les meilleurs projets à valoriser dans ces régions	ONTT	Bureau d'études	2019	300
3.4	Développer la coopération internationale et l'échange d'expériences	Communication et sensibilisation	3.3.2	Renforcer les relations avec les institutions internationales, prioritairement le PNUE et les pays engagés dans des programmes similaires	Min Tourisme	MEDD, FTH, FTAV	2016-2025	450
								14450

6 DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

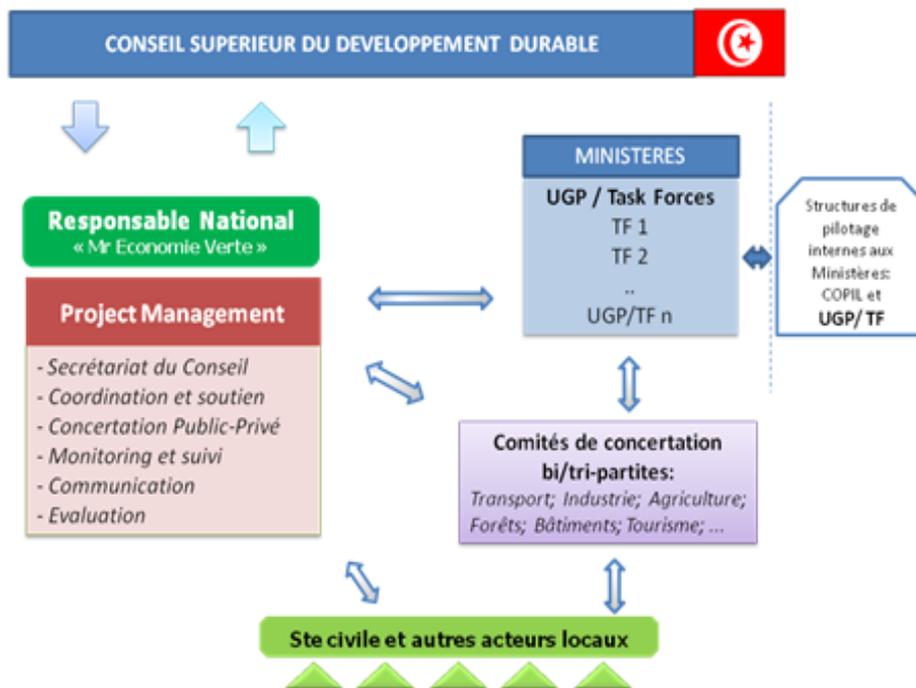
(Le chapitre qui suit est commun aux deux rapports)

6.1 Schéma de gouvernance

Pour la conception du schéma de gouvernance du Plan d'action, nous nous basons sur la Stratégie Nationale de l'Économie Verte élaborée dans le cadre d'une étude pilotée par la Direction Générale du Développement Durable.

En effet, le volet MPCD fait partie du concept de l'Économie Verte et peut être traité par les mêmes structures de gouvernance. Prévoir des structures séparées pour les deux plans d'actions créera une redondance et un double-emploi.

Le schéma suivant, extrait du rapport sur la stratégie de l'économie verte (étude élaborée par ACC), présente la structure de gouvernance proposée dans cette étude :



Ainsi, le schéma de gouvernance sera constitué de :

- Un organe de pilotage et de prise de décision
- Un coordinateur national MPCD
- Des unités de gestion
- Des groupes thématiques

✓ **Organe de pilotage et de prise de décisions**

Cet organe est le maître d'ouvrage, il se chargera de définir les objectifs stratégiques, de superviser la mise en œuvre des actions, d'évaluer les résultats et corriger les orientations si nécessaire.

Deux scénarios ont été proposés aux intervenants lors des ateliers à savoir :

Scénario 1

L'organe de pilotage est un comité qui réunit des représentants des différentes parties prenantes du secteur à savoir :

- Pour le tourisme : l'ONTT, l'AFT, la DGEQV, la DGDD, l'APAL, le CITET, l'ANGED, le Ministère de l'Agriculture (DGAB, DGPA), l'Office du thermalisme et de l'Hydrothérapie, l'Office de l'Artisanat, le Ministère de la Culture (INP, AMVPPC), l'ANME, la FTH, la FTAV, la FTRT, la société civile
- Pour l'agroalimentaire : le Ministère de l'Agriculture (DGAB, DGPA), le Ministère de l'Industrie (DGI, ANME, CTAA, PACKTEC), le Ministère de l'Environnement (DGEQV, DGDD, ANPE, CITET), le Ministère du Commerce (DGQ), le Ministère de la Santé, l'Organisation de Défense du Consommateur, les groupements interprofessionnels

Certaines de ces structures peuvent faire partie des groupes thématiques proposés plus bas, lorsqu'elles sont concernées par des problématiques spécifiques.

Scénario 2

L'organe de pilotage est situé au sein du Ministère de l'environnement et du Développement Durable.

Lors des ateliers de travail, il a été convenu qu'il serait plus opportun d'opter pour le premier scénario, du fait qu'il permet une meilleure représentativité des différentes parties prenantes et une plus étroite collaboration entre elles. Un autre argument présenté est que le MEDD ne dispose pas d'autorité sur les autres structures au même niveau (Ministères) et leurs organismes sous-tutelle,

✓ **Un coordinateur national MPCD**

C'est un Project Manager qui se chargera de :

- la coordination globale du projet
- le monitoring, suivi et évaluation
- la communication et la relation avec les média

Cette mission pourra être assurée par une personne désignée au sein de la DGDD.

✓ **Les unités de gestion ou Task Forces au sein des différents ministères concernés**

Il s'agit des Task forces qui joueront le rôle du maître d'œuvre et se chargeront de la formulation et l'exécution des projets.

Il faut éviter que ces task forces aient un caractère « administratif » et soient des directions au sein des ministères. Il s'agit plutôt d'unités de gestion de projets pour lesquelles il conviendra de recruter des chefs de projets et des cadres techniques de haut niveau qui travailleront dans le cadre d'une gestion par objectif.

Les UGP proposées sont :

- Une UGP MPCD sous la tutelle du Ministère du Tourisme
- Une UGP MPCD sous la tutelle du Ministère de l'Industrie

✓ Les groupes thématiques

Il s'agit de groupes composés des cadres des organismes concernés, de représentants du secteur privé, d'experts indépendants et de représentants de la société civile. Ces groupes se réuniront pour concevoir les projets, les suivre et conseiller l'organisme de pilotage.

Il faudrait également prévoir la mise en place d'une **structure de veille** ou observatoire par secteur qui se chargera de :

- Mettre en place et suivre les indicateurs qui traduisent les MPCD du secteur
- Suivre les tendances internationales
- Publier des newsletters régulières et des alertes pour le profit des parties prenantes

Compte tenu de la spécificité de ces deux secteurs, et de la structure de mise en œuvre proposée, il est recommandé de confier cette mission de veille aux UGP/Task-Forces. Ces dernières devront être en liaison avec les autres structures de veille existantes en Tunisie.

En effet, il ne faudra pas créer de nouvelles structures, Il existe déjà, pour chacun des deux secteurs, des unités chargées de collecter et publier les différentes données statistiques à savoir :

- L'ONTT pour le secteur du tourisme
- L'ONAGRI et l'API pour le secteur de l'agroalimentaire

Il s'agit de renforcer les capacités de ces structures pour être capables d'intégrer l'aspect durabilité dans leurs activités.

Par ailleurs, il y a également des structures transversales chargées de l'édition d'indicateurs de suivi. Citons par exemple, l'OTEDD, l'INS, l'Observatoire du commerce et des prix,...

Il reviendra au comité de pilotage, appuyé par les UGP/Task forces de coordonner avec ces différentes structures afin de mener les trois volets précédents de la mission de cette structure de veille.

À terme, ce dispositif devra s'intégrer dans le cadre du dispositif global de gouvernance de l'économie verte. . Cela signifie que l'organe de pilotage pourra être fusionné avec ce qui a été nommé « Conseil supérieur du DD » et le coordinateur national pourra également être le Responsable National EV.

Le budget de fonctionnement de ce dispositif sur 10 ans est estimé à 3 MDT.

6.2 Actions prioritaires à mettre en place :

Ces actions seront nécessaires pour activer le processus de coordination et collaboration entre les partenaires. Il faut noter qu'avec la mise en veille de la CNDD et l'absence d'une structure pour la remplacer, il y a actuellement absence d'un cadre officiel pour la coordination entre les différents ministères dans le domaine du développement durable et de l'économie verte.

Pour ce, il faudra :

- **Réactiver la CNDD** : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable doit veiller, en coordination avec la présidence du gouvernement dans un premier temps, et les autres ministères dans un deuxième temps, à réactiver la CNDD ou à mettre en place un organe équivalent.
- **Valider la stratégie et le plan d'action à un niveau assez élevé** : il faut que la stratégie MPCD et le plan d'action soient validés par un comité ministériel afin de garantir qu'ils passent du stade théorique au stage d'exécution.
- **Organiser une réunion** entre les partenaires techniques et financiers pour **affecter le budget** des actions à mettre en place dans le cadre du projet MPCD

7 RECAPITULATIF DES COÛTS

Le récapitulatif du budget estimé pour la mise en place du plan d'action se présente comme suit :

❖ *Budget par axe et par rubrique*

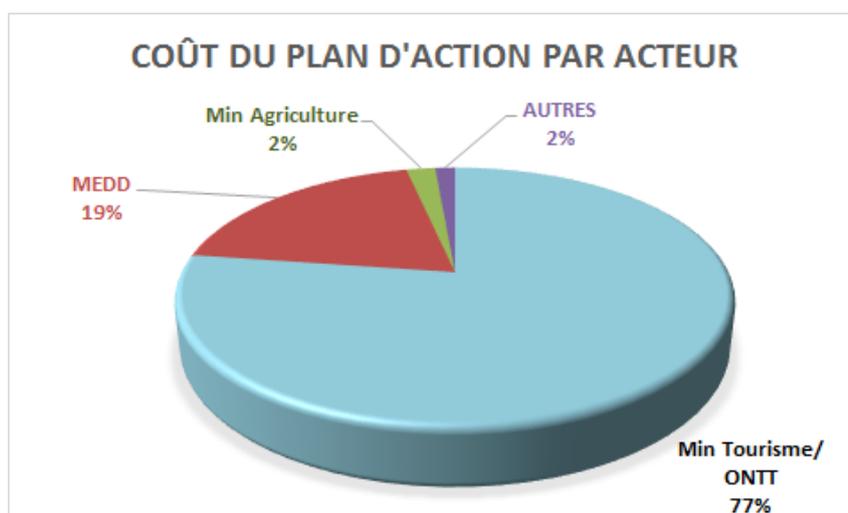
Coût global du plan d'action par axe/rubrique en milliers de dinars					
	Axe1	Axe2	Axe3		En %
Etudes	890	840	500	2 230	8%
Assistance Technique	2 700	330	100	3 130	12%
Formation	1 520	1 040	0	2 560	10%
Communication et sensibilisation	400	4 500	13 850	18 750	70%
Total	5 510	6 710	14 450	26 670	100%
En %	21%	25%	54%	100%	

Le coût global de mise en œuvre du plan MPCD dans le tourisme est ainsi estimé à 26.67 MDT sur 10 ans soit un investissement moyen d'environ 2.67 MDT/an. À cela il faut ajouter un budget de 3 MDT pour la gouvernance.

Les investissements relatifs à l'infrastructure (routes, assainissement) n'ont pas été budgétisés.

❖ *Budget par acteur*

Ce coût se répartit comme suit entre les principaux intervenants dans la mise en œuvre du PA.



Le Ministère du Tourisme supporte la plus grande partie des coûts, suivi par le MEDD.

Par ailleurs, en tenant compte des possibilités de financement, 12.87 MDT soit près de 48% du coût du plan d'action, pourraient provenir de financements étrangers dans le cadre de projets avec des bailleurs de fonds.

BIBLIOGRAPHIE

- *Étude stratégique du secteur touristique tunisien à horizon 2016 (2010)*
- *Évaluation du cadre juridique et institutionnel relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie (2011)*
- *Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique en Tunisie (2010)*
- *Étude stratégique sur le développement de l'écotourisme en Tunisie (2008)*
- *Guide du Tourisme Durable en Tunisie (2010)*
- *Stratégie de développement du tourisme durable dans le Cap Bon*
- *Stratégie Nationale de l'Économie Verte (2015)*
- *Stratégie de Gestion Intégrée et Durable des Déchets de l'ANGED 2007-2016*

Dans le cadre de la composante politique du Programme SwitchMed le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a lancé une étude sur les activités nationales pour la promotion des Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD). En se basant sur les résultats de cette étude deux plans décennaux ont été élaborés pour le secteur du tourisme et le secteur agroalimentaire.

Le plan d'action proposé pour les deux secteurs choisis comporte:

- un volet «**études**» qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes.
- un volet «**assistance technique**» destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles.
- un volet «**formation**» qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités de tous les acteurs clés.
- un volet «**communication et sensibilisation**»: ce dernier point étant là aussi très important dans le contexte des MPCD afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent.

La vision des MPCD dans le secteur **du tourisme** a été formulée comme suit:

Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie.

Six objectifs opérationnels ont été identifiés:

1. Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives;
2. Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation;
3. Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale;
4. Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétale;
5. Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et bio;
6. Prendre en compte le risque de submersion et d'érosion côtière.



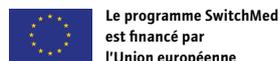
**République tunisienne
Ministère de l'Environnement Et du Développement Durable**

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord-Cedex 1080 Tunis

Tél. (+ 216) 70 728 644

Fax (+ 216) 70 728 655

www.environnement.gov.tn



Le programme SwitchMed
est financé par
l'Union européenne



switchmed

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel.: ++254-(0)20-762 1234
Fax: ++254-(0)20-762 3927
E-mail: unepub@unep.org



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'environnement